
MISSION

AGRICULTURE, ÉLEVAGE ET PÊCHE

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT 2020

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
 - o la présentation du programme
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :*
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- *Les évolutions en termes d'emplois de l'État et de ses opérateurs :*
 - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'État en fin d'exercice.
- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'État, et par l'État vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
<u>MISSION : AGRICULTURE, ÉLEVAGE ET PÊCHE</u>	5
BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION	6
PRÉSENTATION DE LA MISSION	6
PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS	9
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR PROGRAMME ET ACTION	9
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR PROGRAMME ET TITRE	10
RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	11
<u>PROGRAMME AGRICULTURE</u>	12
BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	13
PRÉSENTATION DU PROGRAMME	13
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	14
PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS	20
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE	20
RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	21
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS	22
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT	22
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS	23
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	24
TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL	24
TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES	24
TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERTS	27
TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	28
BILAN DES CAP AVEC LES OPÉRATEURS	29
<u>PROGRAMME ÉLEVAGE</u>	34
BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	35
PRÉSENTATION DU PROGRAMME	35
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	36
PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS	38
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE	38
RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	39
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS	40
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT	40
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS	40
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	41
TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL	41
TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES	41
TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERTS	42
TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	42
<u>PROGRAMME PÊCHE ET AQUACULTURE</u>	43
BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	44

PRÉSENTATION DU PROGRAMME	44
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	46
PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS	49
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE	49
RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	50
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS	51
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT	51
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS	51
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	52
TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL	52
TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES	52
TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERTS	53
TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	54
<u>PROGRAMME DÉVELOPPEMENT RURAL</u>	<u>55</u>
BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	56
PRÉSENTATION DU PROGRAMME	56
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	59
PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS	61
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE	61
RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	62
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS	63
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT	63
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS	63
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	64
TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL	64
TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES	64
TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERTS	65
TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	66
BILAN DES CAP AVEC LES OPÉRATEURS	68
<u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE AGRICOLE</u>	<u>70</u>
BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	71
PRÉSENTATION DU PROGRAMME	71
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	72
PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS	74
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE	74
RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	75
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS	76
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT	76
ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS	76
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	77
TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL	77
TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES	77

MISSION AGRICULTURE, ÉLEVAGE ET PÊCHE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE, DE LA PÊCHE ET DE L'ALIMENTATION**

PRÉSENTATION DE LA MISSION

La mission ministérielle Agriculture, Élevage et Pêche est portée par le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation.

PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

La mission Agriculture, Élevage et Pêche a pour vocation de proposer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'agriculture, d'élevage, de pêche et de développement rural.

PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE

- La loi n°22/2008 du 10 décembre 2008 portant Code Agricole en République Gabonaise ;
- La loi n°23/2008 du 10 décembre 2008 portant Politique de Développement Agricole Durable ;
- La loi n°21/2005 du 10 janvier 2006 portant loi d'Orientation de la Stratégie du Développement Économique et Social en République gabonaise ;
- La loi n°02/2013 du 06 Février 2013 portant Extension du Régime Fiscal et Douanier Incitatif en faveur des Exploitants Agricoles ;
- Le décret n°0294/PR/MAEPDR du 30 juin 2010 portant Attributions et Réorganisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et du Développement Rural ;
- Le décret n°334/PR/MAEPDR du 28 février 2013, portant attributions et réorganisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et du Développement Rural.

PRINCIPALES RÉFORMES

Le Gouvernement s'est fixé pour objectif à l'horizon 2020 de réduire d'un quart les importations alimentaires par l'accroissement de la production agricole locale à travers la mise en place d'une nouvelle politique agricole ambitieuse, volontariste et pragmatique.

Cette nouvelle politique agricole a pour objectif de faire passer le statut du Gabon, de pays à vocation agricole à un pays véritablement agricole par le développement d'une agriculture :

- de production présente dans tous nos territoires ruraux, économiquement performante et écologiquement responsable ;
- de rentabilité, mécanisée et capable de procurer aux producteurs des revenus substantiels et durables ;
- maîtrisée par des producteurs formés et organisés ;
- d'organisation en filière maîtrisant l'ensemble de la chaîne des valeurs.

Pour y parvenir, il est important d'entretenir une communication mutuelle et permanente entre les acteurs pour s'approprier le Plan Sectoriel agriculture, élevage, pêche et développement rural contenu dans le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE).

Ainsi pour ce nouveau septennat (2017-2023), les hautes instructions du Président de la République sont claires en matière agricole :

- résoudre le problème de la dépendance alimentaire ;
- accélérer la cadence et la qualité de la mise en œuvre du Programme GRAINE ;
- concrétiser le « retour à la terre » des gabonais et créer des opportunités d'emplois ;
- structurer les filières animales compétitives ;
- diminuer le coût des produits alimentaires.

Les actions prioritaires du Ministre en charge de l'Agriculture sont déclinées de la manière suivante :

- Actions prioritaires à impact social immédiat :
 - opérationnalisation des fermes agropastorales localisées à Ntoun, Port-Gentil, Okoloville, Lébamba et Oyem ;
 - organisation d'une foire agricole : institution d'un prix d'encouragement aux membres des coopératives et aux coopératives méritantes ;

- lancement du programme GRAINE volet domestique (banane, manioc, piment et tomate) : création de la centrale d'achat des produits GRAINE ; mise en service de magasins à tarifs modelés, « le juste prix gabonais » ;
 - lancement du programme GRAINE volet export : développement du mix coopératives agricoles et plantations industrielles de palmier à huile ; création de 3 zones agricoles dans 3 provinces ; développement de la filière café-cacao ; développement du bio-fuel ;
 - gestion effective du conflit homme-faune.
- Réformes prioritaires à initier et à poursuivre :
- réhabilitation des centres de production de semence ;
 - création d'un fonds de développement agricole pour le financement de l'agriculture et l'appui aux organisations professionnelles agricole ;
 - le transfert du volet encadrement des planteurs de café-cacao au ministère de l'agriculture ;
 - foncier agricole : boucler le processus de Programme National d'Affectation des Terres (PNAT) et sécuriser le foncier agricole ;
 - libération de la part de l'État dans le PPP avec SOTRADER.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2019 Réalisé	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
OBJECTIF N°1 : Structurer et améliorer la compétitivité des filières agricoles	<i>Nombre de groupements impliqués dans l'organisation de la filière manioc</i>	Nombre	0	20	0	- 20	40
	<i>Nombre de membres dans les groupements manioc</i>	Nombre	0	200	0	- 200	400
	<i>Nombre de groupements impliqués dans l'organisation de la filière banane plantain</i>	Nombre	0	20	0	- 20	40
	<i>Nombre de membres des groupements banane plantain</i>	Nombre	0	200	0	- 200	400
	<i>Production de manioc</i>	Tonne	0	150 000	0	- 150 000	300 000
	<i>Production de banane plantain</i>	Tonne	0	350 000	0	- 350 000	700 000
	<i>Taux d'aliments collectés et commercialisés par produit</i>	%	0	70	0	- 70	100 (cumulé)
OBJECTIF N°2 : Améliorer la Sécurité sanitaire des aliments et phytosanitaire visant à protéger la santé des consommateurs	<i>Nombre d'établissements alimentaires agréés</i>	Nombre	-	1 379	1 117	- 262	-
	<i>Nombre de plans de surveillance et de contrôles réalisés</i>	Nombre	-	5	5	0	10
	<i>Nombre de ménages interviewés</i>	Nombre	NA	1 000	1 000	0	3 000
OBJECTIF N°3 : Promouvoir l'emploi des jeunes dans le secteur élevage	<i>Nombre de gabonais formés</i>	Nombre	10	100	0	- 100	200
	<i>Taux d'insertion des gabonais dans les métiers d'élevage</i>	%	3%	30	0	- 30	100
OBJECTIF N°4 : Augmenter le volume des débarquements de produits halieutiques de la ZEE gabonaise	<i>Volume des captures de la pêche thonière débarqué</i>	Tonnes	2 397	10 000	0	- 10 000	30 000 (cumulé)
	<i>Volume des captures de la pêche industrielle débarqué</i>	Tonnes	7 400	11 000	5 000	- 6 000	33 000 (cumulé)
	<i>Volume des captures de la pêche artisanale maritime débarqué</i>	Tonnes	24 000	25 000	15 000	- 10 000	75 000 (cumulé)
OBJECTIF N°5 : Mettre en place d'ici à la fin 2021, neuf (9) centres d'affaires et vingt et un (21) centres de groupage dans les bassins de production	<i>Nombre de centres d'affaires mis en place</i>	Nombre	0	3	0	- 3	3
	<i>Nombre de centres de groupage mis en place</i>	Nombre	0	9	0	- 9	9
OBJECTIF N°6 : Créer et valoriser, d'ici à la fin 2022, les trois (3) zones favorables à la culture du riz (Idemba, Akok, Nyali et Ndendé)	<i>Nombre de zones de culture du riz créées</i>	Nombre	0	1	0	- 1	3 (cumulé)
	<i>Nombre de zones favorables à la culture du riz valorisées</i>	Nombre	0	2	0	- 2	3 (cumulé)
OBJECTIF N°7 : Optimiser le fonctionnement des fonctions supports	<i>Pourcentage d'agents du programme soutien dotés d'une fiche de poste renseignée et validée</i>	%	NA	35%	-	-	100%
	<i>Taux d'avancement dans l'élaboration des référentiels de métiers du secteur</i>	%	NA	25%	-	-	100%
	<i>Taux d'avancement dans l'élaboration du plan de formation pluriannuel du Ministère</i>	%	NA	75%	-	-	NA
	<i>Nombre d'agents/managers formés à la BOP</i>	Nombre	0	25	-	-	30
	<i>Taux de mise en œuvre du SI du ministère</i>	%	NA	-	-	-	-

Source des données : Direction Générale de l'Agriculture (DGA), Direction Générale de l'Élevage (DGE), Direction Générale du Développement Rural (DGDR), Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA).

PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
3.164 : Agriculture	3 486 707 739	1 529 054 330	1 957 653 409	3 486 707 739	1 529 054 330	1 957 653 409
3.164.1 : Caractérisation et sécurisation de zones agricoles	158 827 608	4 600 000	154 227 608	158 827 608	4 600 000	154 227 608
3.164.2 : Introduction, production, certification et diffusion des semences	1 002 448 396	857 296 426	145 151 970	1 002 448 396	857 296 426	145 151 970
3.164.3 : Production et protection des végétaux	91 001 491	32 473 600	58 527 891	91 001 491	32 473 600	58 527 891
3.164.4 : Transformation et commercialisation des produits agricoles	213 416 312	356 040 753	- 142 624 441	213 416 312	356 040 753	- 142 624 441
3.164.5 : Sécurité Alimentaire	2 021 013 932	278 643 551	1 742 370 381	2 021 013 932	278 643 551	1 742 370 381
3.171 : Élevage	191 523 400	19 777 350	171 746 050	191 523 400	19 777 350	171 746 050
3.171.1 : Productions animales	141 584 281	3 502 500	138 081 781	141 584 281	3 502 500	138 081 781
3.171.2 : Production et diffusion des semences animales	49 939 119	16 274 850	33 664 269	49 939 119	16 274 850	33 664 269
3.178 : Pêche et Aquaculture	2 501 645 336	801 201 000	1 700 444 336	2 501 645 336	801 201 000	1 700 444 336
3.178.1 : Pêche industrielle	768 103 253	1 278 500	766 824 753	768 103 253	1 278 500	766 824 753
3.178.2 : Pêche artisanale	1 713 005 585	754 422 500	958 583 085	1 713 005 585	754 422 500	958 583 085
3.178.3 : Aquaculture	12 536 499	42 600 000	- 30 063 502	12 536 499	42 600 000	- 30 063 502
3.178.4 : Évaluation de la ressource	3 000 000	400 000	2 600 000	3 000 000	400 000	2 600 000
3.178.5 : Transformation, commercialisation et contrôle qualité des produits de pêche	5 000 000	2 500 000	2 500 000	5 000 000	2 500 000	2 500 000
3.185 : Développement rural	4 206 939 431	1 662 552 799	2 544 386 632	4 206 939 431	1 662 552 799	2 544 386 632
3.185.1 : Organisation et Encadrement du monde rural	4 069 368 086	1 583 552 799	2 485 815 287	4 069 368 086	1 583 552 799	2 485 815 287
3.185.2 : Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux	137 571 345	79 000 000	58 571 345	137 571 345	79 000 000	58 571 345
3.192 : Pilotage et soutien à la politique agricole	2 436 675 452	289 138 428	2 147 537 024	2 436 675 452	289 138 428	2 147 537 024
3.192.1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	79 853 438	222 311 203	- 142 457 765	79 853 438	222 311 203	- 142 457 765
3.192.2 : Coordination administrative	2 356 822 014	66 827 225	2 289 994 789	2 356 822 014	66 827 225	2 289 994 789
3 : Agriculture, Élevage et Pêche	12 823 491 359	4 301 723 907	8 521 767 452	12 823 491 359	4 301 723 907	8 521 767 452

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Explication des principaux écarts :

Au total, sur **12 823 491 359 FCFA** inscrits en LFR 2020 et autorisés en AE/CP, un montant de **4 301 723 907 FCFA** a été exécuté au taux de 33,55%, ce qui représente un écart de l'ordre **8 521 767 452 FCFA**.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
3.164 : Agriculture	3 486 707 739	1 529 054 330	1 957 653 409	3 486 707 739	1 529 054 330	1 957 653 409
2 : dépenses de personnel	2 126 405 132	55 110 400	2 071 294 732	2 126 405 132	55 110 400	2 071 294 732
3 : dépenses de biens et services	50 000 000	256 950 000	- 206 950 000	50 000 000	256 950 000	- 206 950 000
4 : dépenses de transfert	606 505 000	361 297 504	245 207 496	606 505 000	361 297 504	245 207 496
5 : dépenses d'investissement	703 797 607	855 696 426	- 151 898 819	703 797 607	855 696 426	- 151 898 819
3.171 : Élevage	191 523 400	19 777 350	171 746 050	191 523 400	19 777 350	171 746 050
2 : dépenses de personnel	138 662 400	3 720 500	134 941 900	138 662 400	3 720 500	134 941 900
3 : dépenses de biens et services	37 500 000	3 000 000	34 500 000	37 500 000	3 000 000	34 500 000
4 : dépenses de transfert	15 361 000	13 056 850	2 304 150	15 361 000	13 056 850	2 304 150
3.178 : Pêche et aquaculture	2 501 645 336	801 201 000	1 700 444 336	2 501 645 336	801 201 000	1 700 444 336
2 : dépenses de personnel	1 606 712 070	28 479 000	1 578 233 070	1 606 712 070	28 479 000	1 578 233 070
3 : dépenses de biens et services	29 536 499	47 500 000	- 17 963 502	29 536 499	47 500 000	- 17 963 502
4 : dépenses de transfert	43 700 000	-	43 700 000	43 700 000	-	43 700 000
5 : dépenses d'investissement	821 696 768	725 222 000	96 474 768	821 696 768	725 222 000	96 474 768
3.185 : Développement rural	4 206 939 431	1 662 552 799	2 544 386 632	4 206 939 431	1 662 552 799	2 544 386 632
2 : dépenses de personnel	1 335 092 688	6 537 899	1 328 554 789	1 335 092 688	6 537 899	1 328 554 789
3 : dépenses de biens et services	18 750 000	119 300 000	- 100 550 000	18 750 000	119 300 000	- 100 550 000
4 : dépenses de transfert	216 430 076	132 055 000	84 375 076	216 430 076	132 055 000	84 375 076
5 : dépenses d'investissement	2 636 666 667	1 404 659 900	1 232 006 767	2 636 666 667	1 404 659 900	1 232 006 767
3.192 : Pilotage et soutien à la politique agricole	2 436 675 452	289 138 428	2 147 537 024	2 436 675 452	289 138 428	2 147 537 024
2 : dépenses de personnel	2 313 825 452	14 739 727	2 299 085 725	2 313 825 452	14 739 727	2 299 085 725
3 : dépenses de biens et services	122 850 000	274 398 701	- 151 548 701	122 850 000	274 398 701	- 151 548 701
5 : dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
3 : Agriculture, Elevage et Pêche	12 823 491 359	4 301 723 907	8 521 767 452	12 823 491 359	4 301 723 907	8 521 767 452
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	7 520 697 742	108 587 526	7 412 110 216	7 520 697 742	108 587 526	7 412 110 216
Titre 3. Dépenses de biens et services	258 636 499	701 148 701	- 442 512 203	258 636 499	701 148 701	- 442 512 203
Titre 4. Dépenses de transfert	881 996 076	506 409 354	375 586 722	881 996 076	506 409 354	375 586 722
Titre 5. Dépenses d'investissement	4 162 161 042	2 985 578 326	1 176 582 716	4 162 161 042	2 985 578 326	1 176 582 716
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de 7 708 244 258 FCFA en LFR, un montant total estimé à **4 301 723 907 FCFA** a été exécuté avec un écart global de **8 521 767 452 FCFA**. Ainsi le taux d'exécution du programme se situe à 55,81%. Cette exécution se répartit par titre comme suit :

- Titre 2. Dépenses de personnel : Sur 7 520 697 742 FCFA inscrit en LFR 2020, 108 587 526 FCFA ont été exécutés, soit un taux évalué à 1,44%. Cette masse salariale concerne exclusivement la rémunération de la main d'œuvre non permanente exécutée en gestion centralisée.

Titre 3. Dépenses de biens et services : sur un montant total de 258 636 499 FCFA inscrit en loi de finances rectificative 2020. Un montant de 701 148 701 FCFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de 271,09%.

- Titre 4. Dépenses de transfert : sur un montant total de 881 996 076 FCFA inscrit en LFR 2020, au total 506 409 354 FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 57,42%. Il convient de préciser que l'écart constaté ici de 375 586 722 FCFA tient compte de la réserve obligatoire chiffrée à 132 299 411 FCFA et une partie des Attributions de Produits (ADP) de l'opérateur AGASA non exécutées.
- Titre 5. Dépenses d'investissement : sur un montant total de 4 162 161 042 FCFA inscrit en LFR 2020, 2 985 578 326 FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 71,73%.

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1				
Titre 2	+ 27 803 741			
Titre 3	-			
Titre 4	+ 264 977 988			
Titre 5	+ 76 385 667			
Titre 6				
Total des mouvements de CP	+ 369 167 396			

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

La mission « Agriculture, Élevage et Pêche » retrace un transfert des crédits de l'ordre de 369 167 396 FCFA en AE et CP et se présente comme suit :

- Titre 2. Dépenses de personnel :

Un transfert des crédits d'un montant global de 27 803 741 FCFA du programme Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisibles au profit des programmes :

- ✓ Agriculture : 17 078 000 FCFA ;
- ✓ Elevage : 2 237 881 FCFA ;
- ✓ Pêche et aquaculture : 6 274 000 FCFA ;
- ✓ Développement rural : 2 213 860 FCFA.

- Titre 4. Dépenses de transferts :

Un transfert des crédits de 264 977 988 FCFA du programme Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisibles au profit des programmes suivants :

- ✓ Agriculture : 209 422 988 FCFA ;
- ✓ Développement Rural : 55 555 000 FCFA.

- Titre 5. Dépenses d'investissement :

- ✓ Un transfert des crédits de 76 385 667 FCFA du programme Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisibles au profit du programme Agriculture.

PROGRAMME AGRICULTURE

BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme Agriculture renferme les activités de production agricole dont l'objectif est le renforcement de la sécurité alimentaire, la réduction significative des importations des produits alimentaires et enfin la contribution à la diversification de notre économie à travers le nouveau mode opératoire de l'agriculture.

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le Programme Agriculture, piloté par le Directeur Général de l'agriculture est opérationnel grâce à trois directions techniques, aux services déconcentrés et aux opérateurs.

Le domaine agricole comprend trois grandes filières : la ceinture périurbaine de sécurité alimentaire, la filière des cultures vivrières et la filière agro-industrielle.

Des partenaires contribuent au Programme Agriculture. C'est le cas de la FAO, le CENAREST, l'IRAF, IRAD (Cameroun), IITA (Nigéria), le CARBAP (Cameroun), AFRICARICE (Bénin).

PRÉSENTATION DES ACTIONS

Le Programme Agriculture renferme cinq (5) actions suivantes :

ACTION N° 1 : Caractérisation et sécurisation de zones agricoles

L'action caractérisation et sécurisation des zones agricoles s'occupe des aspects liés à l'élaboration de la cartographie des sols. Elle est coordonnée par la direction de la pédologie.

ACTION N° 2 : Introduction, production, certification et diffusion des semences

Elle renferme les politiques sectorielles en matière d'introduction, de production, de diffusion et de protection des semences ; y compris le contrôle de la qualité des semences. Elle est coordonnée par la direction de la semence.

ACTION N° 3 : Production et protection des végétaux

Cette action renferme les aspects liés aux propositions et à l'exécution des mesures visant la protection des végétaux et la production agricole. Elle est coordonnée par la direction de la production et de la protection des végétaux.

ACTION N° 4 : Transformation et commercialisation des produits agricoles

Elle est supervisée par la direction de la production et de la protection des végétaux. Elle vise les activités post récoltes.

ACTION N° 5 : Sécurité alimentaire

Cette action est essentiellement coordonnée par l'AGASA. Elle vise à améliorer la sécurité sanitaire des aliments et la protection de la santé des consommateurs.

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

Auparavant, le secteur agricole reposait sur le constat décrit de la manière suivante :

- le Gabon dispose de 533 400 hectares de terres exploitées (Valyans 2013) mais les surfaces agricoles exploitables représentent 5,2 millions de la superficie du pays ;
- le Gabon a une tradition agricole mais une faiblesse de l'entrepreneuriat. Les sources de financement publiques et privées sont faibles ;
- la population rurale active dans l'agriculture vieillit, et a une appropriation limitée des méthodes modernes de production (mécanisation, engrais, semences sélectionnées) ;
- les modules de formation agricole ne sont pas suffisamment développés et les structures d'encadrement technique de la production agricole sont faibles ;

- la production agricole est focalisée pour l'essentiel sur l'agriculture de subsistance;
- l'agro-industrie n'est représentée que par quelques rares entreprises SUCAF-Gabon pour le sucre, la SIAT Gabon et OLAM Gabon pour l'huile de palme et l'hévéa ;
- le Gabon importe pour plus de 300 milliards de FCFA de produits alimentaires pour nourrir sa population;
- le Gabon ne dispose d'aucune banque agricole.

Depuis quelques années, l'État s'est efforcé d'inverser la tendance et de redonner un élan aux activités agricoles :

- en créant un cadre réglementaire incitatif pour les investisseurs agricoles, pour les jeunes agriculteurs diplômés voulant s'installer mais aussi pour les agriculteurs déjà en activité ;
- en créant des zones de production agricole à travers le programme GRAINE ;
- en renforçant la coopération technique et financière avec les organismes internationaux (FAO, FIDA, AFD, etc.);
- en définissant 4 zones agro écologiques avec 7 stations de remontée d'information sur les conditions agro écologiques afin d'orienter le développement des productions.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Mettre en place un nouveau modèle de développement agricole ;
- Enjeu 2 : Augmenter la part de l'agriculture dans le PIB du Gabon.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : Rendre accessible et sécuriser les terres agricoles dans les 9 provinces.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : Parvenir, d'ici à 2023, à améliorer le cadre juridique et institutionnel du système national semencier.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : Parvenir, d'ici à 2023, à intensifier la sélection et la diffusion des semences améliorées.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4 : Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur la défense des cultures.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°5 : Mettre en place un Système d'Information sur les Marchés des Produits Agricoles (SIMPA).

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°6 : Structurer et améliorer la compétitivité des filières agricoles.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°7 : Améliorer la Sécurité sanitaire des aliments et phytosanitaire visant à protéger la santé des consommateurs.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : Rendre accessible et sécuriser les terres agricoles dans les 9 provinces

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir délivré 2 600 titres fonciers ;
- Résultat annuel N°2 : 1.5 millions ha de terre mis à disposition dans le cadre du PNAT .

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 111 titres fonciers délivrés
- Résultat annuel N°2 : environ 50 377 ha de terre mis à disposition du Ministère dans le cadre du PNAT .

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de titres fonciers délivrés	Nombre	NA	-	2 600	111	- 2 489	5 200	5 200
Superficie exploitée	Hectares	NA	NA	1 000	50 377	+ 49 377	1 000	1 000
Taux d'affectation des terres agricoles	%	NA	-	25	10	- 15	50	100

Source des données : Direction Générale de l'Agriculture

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

De l'objectif stratégique de rendre accessible et sécuriser les terres agricoles dans les 9 provinces, il était attendu en 2020 des résultats de délivrer 600 titres fonciers et de mise à disposition de 1,5 millions d'ha par le PNAT. En fin d'année 2020 et avec les années antérieures, les résultats indiquent que 111 titres fonciers ont été délivrés aux coopératives dans le cadre du programme GRAINE pour une superficie exploitable de 377 ha. Dans le cadre des Zones à fortes Productivité Agricole (ZAP), le Ministère a bénéficié du PNAT de 50 000 ha pour les ZAP de la province de l'Estuaire (33 043 ha) et d'Idemba (11 500 ha) dans la Ngounié.

Cependant, pour cet objectif stratégique spécifique, le RUO pédologique responsable de l'unité n'a pas reçu un budget pour la mise en œuvre. Les résultats déclinés ci-dessus proviennent des subventions de l'Etat pour la mise en œuvre du programme GRAINE et de la requête adressée par le Ministère au PNAT pour la mise à disposition de 1,5 millions d'ha de terre agricole.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, les actions permettant l'atteinte de l'objectif étaient : (1) d'élaborer des textes définissant les procédures d'attribution des terres agricoles, (2) de mener une campagne nationale de régulation du foncier agricole, (3) de répertorier et d'identifier avec les parties prenantes les terres propices à l'agriculture (autorités locales, population...), (4) de définir les critères d'attribution des terres agricoles et leur usage et (5) de collaborer avec les administrations concernées (CNAT, IRAF, DGDR, AGEOS et l'ADAG). Dans le cas de 2021, l'objectif stratégique a été maintenu car étant un processus permettant au Ministère de disposer des terres agricoles dans tout le territoire national, il continue jusqu'en 2023.

Malgré l'absence de budget pour cet objectif à l'unité opérationnelle pédologie, les autres entités contribuent à atteindre les résultats. C'est pourquoi, on peut observer une légère variation positive de l'objectif. Cependant il serait mieux que le RUO dispose des moyens pour sa réalisation

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : Parvenir, d'ici à 2023, à améliorer le cadre juridique et institutionnel du système national semencier.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N° 1 : un (1) laboratoire national des semences construit et opérationnel
- Résultat annuel N° 2 : cinq (5) textes d'application sur la loi semencière élaborés et adoptés
- Résultat annuel N° 3 : un (1) Conseil National Semencier (CNS) opérationnel.
- Résultat annuel N° 4 : un (1) catalogue national des semences mis en place

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N° 1 : un (1) laboratoire national de purification du matériel végétal du manioc construit et opérationnel
- Résultat annuel N° 2 : 3 textes d'application sur la loi semencière élaborés mais non adoptés
- Résultat annuel N° 3 : aucun Conseil National Semencier (CNS) opérationnel.
- Résultat annuel N° 4 : aucun catalogue national des semences mis en place

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation du laboratoire national des semences	%	NA	0	50	10	-40	-	-

Nombre de textes d'application de la loi semencière élaborés et adoptés	Nombre	NA	0	10	3	- 7	10	20
Taux de mise en place du Conseil national semencier	%	NA	0	60	0	- 60	60	100
Taux de réalisation du catalogue national des semences	%	NA	0	-	5	-	-	-

Source des données : Direction Générale de l'Agriculture

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats attendus en 2020 de l'objectif stratégique parvenir d'ici 2023, à améliorer le cadre juridique et institutionnel du système national semencier sont (1) de construire et d'opérationnaliser un laboratoire national de semence, (2) d'élaborer et d'adopter 05 textes d'application sur la loi semencière, (3) de mettre en place un Conseil National Semencier et (4) un catalogue national des semences. En fin d'année 2020, il apparaît que la loi semencière nationale est elle-même non adoptée par l'Assemblée nationale et 3 textes de son application ont été élaborés par l'Unité opérationnelle. Il s'agit de :

- Projet de décret portant attribution, organisation et fonctionnement du Fonds Semencier ;
- Projet de décret portant Statuts du Service National Semencier ;
- Projet d'arrêté portant sur les modalités et critères d'inscription au catalogue national d'espèces et variétés végétales ;
- Projet d'arrêté portant création du catalogue national d'espèces et variétés végétales ;

Cependant en matière de semence, en 2019 le Gabon a adhéré au programme Wave (Central and West Africa Virus Epidemiology) dont le but est d'assainir le matériel végétal du manioc de la mosaïque africaine. Ce programme financé par la fondation MILIDA et BIL GATE a réhabilité un laboratoire du ministère pour l'assainissement des boutures de manioc. Ainsi, l'existence de laboratoire contribue fortement à l'atteinte du résultat annuel 1.

Par contre le budget que le RUO devait recevoir de la loi budgétaire 2020 n'a pas été alloué et aucune action parmi les celles inscrites pour la réalisation de l'objectif n'a été entreprise. C'est fait également que les résultats 3 et 4 ne soient entamés et aucune entité partenaire n'a réalisé des actions permettant d'être comptabilisées dans le sens de ses deux résultats.

Autrement dit, les résultats de l'objectif de parvenir d'ici 2023, à améliorer le cadre juridique et institutionnel au système semencier national ont été partiellement atteints par l'élaboration des projets de textes d'application à la loi semencière et par la réhabilitation d'un laboratoire d'assainissement du matériel végétal du manioc grâce à la fondation MILIDA et BIL GATE.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : Parvenir, d'ici à 2023, à intensifier la sélection et la diffusion des semences améliorées.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : dix (10) variétés améliorées de riz introduites et diffusées.
- Résultat annuel N°2 : cinq (5) variétés améliorées de maïs introduites et diffusées.
- Résultat annuel N°3 : dix (10) variétés de manioc inscrites au catalogue.
- Résultat annuel N°4 : dix (10) variétés de banane plantain inscrites au catalogue.
- Résultat annuel N°5 : deux (2) structures semencières locales redynamisées au niveau national.
- Résultat annuel N°6 : deux (2) banques de gènes sont créées.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucune variété améliorée de riz introduite et diffusée.
- Résultat annuel N°2 : aucune variété améliorée de maïs introduite et diffusée.
- Résultat annuel N°3 : aucune variété de manioc inscrite au catalogue.
- Résultat annuel N°4 : aucune variété de banane plantain inscrite au catalogue.
- Résultat annuel N°5 : aucune structure semencière locale redynamisée au niveau national.
- Résultat annuel N°6 : aucune banque de gènes créée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de variétés améliorées de riz introduites et diffusées	Nombre	NA	0	10	0	- 10	10	10
Nombre de variétés améliorées de maïs introduites et diffusées	Nombre	NA	0	5	0	- 5	5	5
Nombre de variétés de manioc inscrites au catalogue	Nombre	NA	0	10	0	- 10	10	10
Nombre de variétés de plantains inscrites au catalogue	Nombre	NA	0	10	0	- 10	10	10
Nombre de structures semencières redynamisées	Nombre	NA	0	2	0	- 2	2	2
Nombre de champs semenciers dans chaque bassin de production mise en place	Nombre	NA	0	2	0	- 2	2	2

Source des données : Direction Générale de l'Agriculture

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats attendus de l'objectif parvenir d'ici 2023, à intensifier la sélection et la diffusion des semences améliorées sont au nombre de six (6). Des six, seul le premier a connu un début de réalisation en 2019 et 2020. Le projet pour l'atteinte du résultat 1 se met en œuvre à l'IRAF et est un processus pluriannuel pour obtenir les variétés recherchées. Ce projet est réalisé grâce à la coopération coréenne à travers le KAFACI.

Par contre le RUO n'a pas bénéficié d'allocation permettant de réaliser les actions inscrites dans le PAP. Il en a de même de la réalisation du reste des résultats. Ce qui fait que l'évolution des actions inscrites est restée stagnante, mais l'espoir demeure par la mise en œuvre des projets PDAR et PAPG1 courant 2021 et 2022 qui ont un volet de multiplication de matériel végétal dans les programmes.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4 : Élaborer et mettre en œuvre d'ici à 2021, un plan de communication sur la défense des cultures.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel : un (1) plan de communication sur la défense des cultures élaboré et mis en œuvre.

Résultat annuel atteint

- Résultat annuel : aucun plan de communication sur la défense des cultures élaboré et mis en œuvre.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration du plan de communication sur la défense des cultures	%	NA	0	50	0	- 50	75	100 (cumulé)
Nombre de personnes sensibilisées (population active agricole)	Nombre	NA	NA	170 000	0	- 170 000	170 000	170 000

Source des données : Direction Générale de l'Agriculture

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Durant l'année 2020, aucune action n'a été entreprise pour la réalisation de l'objectif stratégique d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication sur la défense des cultures du fait que la loi budgétaire 2020 n'ait prévu aucun budget pour la mise en œuvre des actions.

Pour cette raison, l'objectif stratégique a été simplement enlevé pour attendre la mise en place des cultures au cours des années à venir.

Ainsi, les actions stratégiques inscrites pour la réalisation de l'objectif n'ont pas évolué faute de moyens financiers et cet objectif est soustrait du PAP 2021.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°5 : Mettre en place un Système d'Information sur les Marchés des Produits Agricoles (SIMPA).

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel : quatre (4) bulletins d'informations sur les prix des produits agricoles réalisés

Résultat annuel atteint

- Résultat annuel : - bulletins d'informations sur les prix des produits agricoles réalisés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de bulletins d'informations sur les prix des produits agricoles diffusés	Nombre	NA	0	12	-	-	24	24

Source des données : Direction Générale de l'Agriculture

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel : Informations relevant de la compétence de l'IGAD et de la SOTRADER.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°6 : Structurer et améliorer la compétitivité des filières agricoles.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : dans la filière manioc, 20 groupements impliquant 200 membres emblavent 100 ha.
- Résultat annuel N°2 : dans la filière banane plantain, 20 groupements impliquant 200 membres emblavent 100 ha.
- Résultat annuel N°3 : 150 000 tonnes de manioc produites.
- Résultat annuel N°4 : 350 000 tonnes de bananes plantain sont produites.
- Résultat annuel N°5 : 50% de la production de manioc et de banane collectée et commercialisée de banane sur l'ensemble du territoire.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : dans la filière manioc, aucun groupement impliquant 200 membres emblavent 100 ha.
- Résultat annuel N°2 : dans la filière banane plantain, aucun groupement impliquant 200 membres emblavent 100 ha.
- Résultat annuel N°3 : aucune tonne de manioc produites.
- Résultat annuel N°4 : aucune tonne de bananes plantain sont produites.
- Résultat annuel N°5 : 0% de la production de manioc et de banane collectée et commercialisée sur l'ensemble du territoire.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de groupements impliqués dans l'organisation de la filière manioc	Nombre	0	0	20	0	- 20	40	40
Nombre de membres dans les groupements manioc	Nombre	0	0	200	0	- 200	400	400
Nombre de groupements impliqués dans l'organisation de la filière banane plantain	Nombre	0	0	20	0	- 20	40	40
Nombre de membres des groupements banane plantain	Nombre	0	0	200	0	- 200	400	400
Production de manioc	Tonne	0	0	150 000	0	- 150 000	300 000	300 000
Production de banane plantain	Tonne	0	0	350 000	0	- 350 000	700 000	700 000
Taux d'aliments collectés et commercialisés par produit	%	0	0	70	0	- 70	100	100 (cumulé)

Source des données : Direction Générale de l'Agriculture

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Au terme de l'année 2020, aucun de ces résultats n'a été atteint faute de la non-disponibilité des moyens logistiques et financiers permettant la réalisation de l'objectif stratégique. Il s'agissait de :

- Sensibiliser les acteurs de la chaîne par des missions sur le terrain et par les médias ;
- Inventorier et identifier les acteurs de chacune des deux (2) filières lors des missions ;
- Former les acteurs de chacune des filières (producteurs, transporteurs, transformateurs, commerçants) ;
- Promouvoir l'organisation paysanne dans les deux (2) filières : les aider à s'organiser en filière dans chaque zone de production et au niveau national ;
- Communiquer sur le besoin de disponibilité des produits et sur l'importance d'un marché organisé ; (stockage, approvisionnement, régulation des prix, contrôle des prix de vente) ;
- Acheter leurs productions aux planteurs grâce au fonds de collecte ;
- Fixer les prix standards du kilogramme (kg) de chaque produit ;
- Créer un label pour valoriser les producteurs, commerçants, distributeurs et transporteurs qui participent au dispositif.

Dans le PAP 2020, l'objectif stratégique a été supprimé dans le PAP 2022. L'atteinte des objectifs pluriannuels ne sont pas en bonne voie. Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est négatif.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°7 : Améliorer la Sécurité sanitaire des aliments et phytosanitaire visant à protéger la santé des consommateurs.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 1 379 établissements alimentaires agréés
- Résultat annuel N°2 : cinq (5) plans de surveillance et de contrôle réalisés
- Résultat annuel N°3 : score de diversité alimentaire des ménages gabonais déterminé

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 1 117 établissements alimentaires agréés
- Résultat annuel N°2 : 5 plans de surveillance et de contrôle réalisés
- Résultat annuel N°3 : 1 000 scores de diversité alimentaire des ménages gabonais déterminé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'établissements alimentaires agréés	Nombre		-	1 379	1 117	- 262	-	-
Nombre de plans de surveillance et de contrôles réalisés	Nombre	3	-	5	5	0	10	10
Nombre de ménages interviewés	Nombre	NA	-	1 000	1 000	0	2 000	3 000

Source des données : Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel 1 : La cible annuelle a été fixée à 1379 établissements alimentaires ; 1 117 établissements ont été agréés. Soit un taux de réalisation de 81%.
- Résultat annuel 2 : Les cinq PIFS stratégiques ont été couverts, aménagés et dotés en équipements informatiques et bureautiques ; soit un taux de réalisation de 100%.
- Résultat annuel 3 : Une base de données comprenant les 7 rubriques supplémentaires a été créée. Soit 100% de réalisation.

PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé de l'action et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	Écart (c) – (d)
3.164.1 : Caractérisation et sécurisation de zones agricoles	158 827 608	4 600 000	154 227 608	158 827 608	4 600 000	154 227 608
3 : dépenses de biens et services	7 750 000	4 600 000	3 150 000	7 750 000	4 600 000	3 150 000
4 : dépenses de transfert	151 077 608	-	151 077 608	151 077 608	-	151 077 608
3.164.2 : Introduction, production, certification et diffusion des semences	1 002 448 396	857 296 426	145 151 970	1 002 448 396	857 296 426	145 151 970
2 : dépenses de personnel	290 650 789	-	290 650 789	290 650 789	-	290 650 789
3 : dépenses de biens et services	8 000 000	1 600 000	6 400 000	8 000 000	1 600 000	6 400 000
5 : dépenses d'investissement	703 797 607	855 696 426	- 151 898 819	703 797 607	855 696 426	- 151 898 819
3.164.3 : Production et protection des végétaux	91 001 491	32 473 600	58 527 891	91 001 491	32 473 600	58 527 891
3 : dépenses de biens et services	14 250 000	8 550 000	5 700 000	14 250 000	8 550 000	5 700 000
4 : dépenses de transfert	76 751 491	23 923 600	52 827 891	76 751 491	23 923 600	52 827 891
3.164.4 : Transformation et commercialisation des produits agricoles	213 416 312	356 040 753	- 142 624 441	213 416 312	356 040 753	- 142 624 441
3 : dépenses de biens et services	7 250 000	237 300 000	- 230 050 000	7 250 000	237 300 000	- 230 050 000
4 : dépenses de transfert	206 166 312	118 740 753	87 425 559	206 166 312	118 740 753	87 425 559
3.164.5 : Sécurité Alimentaire	2 021 013 932	278 643 551	1 742 370 381	2 021 013 932	278 643 551	1 742 370 381
2 : dépenses de personnel	1 835 754 343	55 110 400	1 780 643 943	1 835 754 343	55 110 400	1 780 643 943
3 : dépenses de biens et services	12 750 000	4 900 000	7 850 000	12 750 000	4 900 000	7 850 000
4 : dépenses de transfert	172 509 589	218 633 151	- 46 123 562	172 509 589	218 633 151	- 46 123 562
3.164 : Agriculture	3 486 707 739	1 529 054 330	1 957 653 409	3 486 707 739	1 529 054 330	1 957 653 409
Titre 2. Dépenses de personnel	2 126 405 132	55 110 400	2 071 294 732	2 126 405 132	55 110 400	2 071 294 732
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	256 950 000	- 206 950 000	50 000 000	256 950 000	- 206 950 000
Titre 4. Dépenses de transfert	606 505 000	361 297 504	245 207 496	606 505 000	361 297 504	245 207 496
Titre 5. Dépenses d'investissement	703 797 607	855 696 426	- 151 898 819	703 797 607	855 696 426	- 151 898 819

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **3 486 707 739 FCFA** en LFR 2020, un montant total estimé à **1 529 054 330 FCFA** a été exécuté avec un écart global de **1 957 653 409 FCFA**. Ainsi le taux d'exécution du programme se situe à 43,85%. Cette exécution se répartit par titre comme suit :

- Titre 2. Dépenses de personnel : 2 126 405 132 FCFA inscrit en LFR 2020, 55 110 400 FCFA ont été exécutés, soit un taux évalué à 2,59%. Cette masse salariale concerne exclusivement la rémunération de la main d'œuvre non permanente exécutée en gestion centralisée.
- Titre 3. Dépenses de biens et services : sur un montant total de 50 000 000 FCFA inscrit en LFR 2020. Un montant de 256 950 000 FCFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de 513,9%.
- Titre 4. Dépenses de transfert : sur un montant total de 606 505 000 FCFA inscrit en LFR 2020, au total 361 297 504 FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 59,57%. Il convient de préciser que l'écart constaté ici de 245 207 496 FCFA tient compte de la réserve obligatoire chiffrée à 90 975 750 FCFA et une partie des cotisations internationales et de la subvention de l'opérateur IGAD non exécutées.

- Titre 5. Dépenses d'investissement : sur un montant total de 703 797 607 FCFA inscrit en LFR 2020, un montant de 855 696 426 FCFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de 121,58%. Cette hausse des crédits s'explique par le transfert des crédits du programme dotations pour dépenses accidentelles et imprévisibles vers le programme agriculture.

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Pas de mouvements de crédits entre actions et titres au sein du programme.

Virements

Pas de virements de crédits entre programmes.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	3.164 : Agriculture	Titre 2	+ 17 078 000	+ 17 078 000
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	3.164 : Agriculture	Titre 4	+ 209 422 988	+ 209 422 988
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	3.164 : Agriculture	Titre 5	+ 76 385 667	+ 76 385 667
Total des Transferts			+ 302 886 655	+ 302 886 655
dont Titre 2			+ 17 078 000	+ 17 078 000
dont Titre 4			+ 209 422 988	+ 209 422 988
dont Titre 5			+ 76 385 667	+ 76 385 667

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Explication des impacts de chaque transfert :

Titre 2 : Dépenses de personnel.

- Transfert de crédits d'un montant global de 17 078 000 FCFA du programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles vers le programme Agriculture.

Titre 4 : Dépenses de transferts.

- Transfert de crédits d'un montant total de 209 422 988 FCFA du programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles vers le programme Agriculture.

Titre 5 : Dépenses d'investissement.

- Transfert de crédits d'un montant de 76 385 667 FCFA du programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles vers le programme Agriculture.

Annulations

Pas d'annulations de crédits.

Reports

Pas de reports de crédits.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie A	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie B	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie C	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	-	-	-	-	-	-	-
Main d'œuvre non permanente	-	-	-	-	-	-	-
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	-	-	-	-	-	-	-

Source des données : Direction Générale de l'Agriculture

Explication des évolutions :

Données non fournies par le programme

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2018	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Ecart entre fin 2018 et fin 2020
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	-	-	-	-
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	-	-	-	-
Total pour l'opérateur AGASA	-	-	-	-
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	-	-	-	-
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	--	-	-	-
Total pour l'opérateur IGAD	-	-	-	-
Total pour le programme	-	-	-	-

Source des données : AGASA & IGAD

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Données non fournies par les opérateurs concernés.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	2 126 405 132	2 126 405 132	55 110 400	55 110 400	2 071 294 732	2 071 294 732
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 2	2 126 405 132	2 126 405 132	55 110 400	55 110 400	2 071 294 732	2 071 294 732

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques.

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale mentionnée dans le tableau ci-dessus correspond exclusivement à la MONP.

TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.164.1 - Caractérisation et sécurisation des zones agricoles	7 750 000	7 750 000	4 600 000	4 600 000	3 150 000	3 150 000
Activité						
3.164.2 - Introduction, production, certification et diffusion des semences	8 000 000	8 000 000	1 600 000	1 600 000	6 400 000	6 400 000
Activité						
Activité						
3.164.3 - Production et protection des végétaux	14 250 000	14 250 000	8 550 000	8 550 000	5 700 000	5 700 000
Activité						
Activité						
3.164.4 - Transformation et commercialisation des produits agricoles	7 250 000	7 250 000	237 300 000	237 300 000	- 230 050 000	- 230 050 000
Activité						
Activité						
3.164.5 - Sécurité alimentaire	12 750 000	12 750 000	4 900 000	4 900 000	7 850 000	7 850 000
Activité						
Activité						
Total des crédits de titre 3	50 000 000	50 000 000	256 950 000	256 950 000	- 206 950 000	- 206 950 000

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques.

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

BOP A1 – Production agricole : Montant global exécuté **246 950 000 FCFA**.

ACTION N°1 : Caractérisation et sécurisation de zones agricoles

UO. 3.164.A1.K2 – Pédologie. Dépenses ordonnancées.

- *Fournitures de bureaux diverses : 3 000 000 FCFA.*

ACTION N°3 : Production et protection des végétaux

UO. 3.164.A1.K1 – Production et protection des végétaux. Deux (2) dossiers de dépenses ordonnancées pour un montant total de 5 750 000 FCFA dont :

- *Fournitures informatiques : 2 750 000 FCFA ;*
- *Fournitures de bureaux diverses : 3 000 000 FCFA.*

ACTION N°4 : Production et protection des végétaux

UO. 3.164.A1.K1 – Production et protection des végétaux. Cinq (5) dossiers de dépenses ordonnancées et payées pour un montant global de 65 800 000 FCFA qui se décline ainsi qu'il suit :

- *SPG séminaire de développement agricole en zones rurales : 19 900 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire sur la cartographie des terres agricoles : 19 850 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire sur les outils de prises de décision pour les gestionnaires agricoles : 19 600 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire sur l'organisation d'une coopérative agricole : 3 650 000 FCFA ;*
- *Fournitures informatiques : 2 800 000 FCFA.*

UO. 3.164.A1.K2 – Pédologie. Neuf (9) dossiers de dépenses ordonnancées et payées pour un montant total de 170 000 000 FCFA dont :

- *SPG séminaire sur l'avenir de l'alimentation : 19 400 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire sur l'agriculture de montagne et zones rurales : 19 000 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire sur le contrôle des coopératives : 19 700 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire sur le contrôle et suivi des politiques agricoles : 19 800 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire sur l'organisations paysannes et politiques agricoles : 19 900 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire sur l'organisation, l'utilisation et la conservation des sols agricoles : 19 800 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire sur la structuration de la production agricole : 19 600 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire sur le développement des productions agricoles : 19 300 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire sur l'aménagement des sols agricoles : 19 500 000 FCFA.*

ACTION N°5 : Production et protection des végétaux

UO. 3.164.A1.K2 – Pédologie. Deux (2) dossiers de dépenses ordonnancées pour un montant total de 2 400 000 FCFA. Il s'agit de :

- *Fournitures informatiques : 1 400 000 FCFA ;*
- *Fournitures de bureaux diverses : 1 000 000 FCFA.*

Au niveau déconcentré

Les cinquante (50) Unités Opérationnelles (UO) déconcentrées sont concernées par les actions **1, 2, 3 et 5.**

Le montant global mise à disposition pour les cinquante (50) UO déconcentrées s'élève à **10 000 000 FCFA** en vue de la réalisation de l'activité permanente : **Animation et pilotage des Services déconcentrés.**

BOP Agricole de l'Estuaire : 1 140 000 FCFA			BOP Agricole du Woleu Ntem : 1 300 000 FCFA		
Unités Opérationnelles	Mises à Disposition	Dépenses exécutées	Unités Opérationnelles	Mises à Disposition	Dépenses exécutées
Service agricole provincial de l'Estuaire	340 000	-	Service agricole provincial du Woleu Ntem	325 000	-
Secteur agricole Cocobeach	200 000	-	Secteur agricole de Mitzi	187 500	-
Secteur agricole Kango	200 000	-	Secteur agricole de Minvoul	187 500	-
Secteur agricole Ntoun	200 000	-	Secteur agricole de Medouneu	300 000	-
Secteur agricole Nzomoé	200 000	-	Secteur agricole de Bitam	300 000	-

BOP Agricole du Haut-Ogooué : 1 400 000 FCFA			BOP Agricole de la Ngounié : 1 400 000 FCFA		
Unités Opérationnelles	Mises à Disposition	Dépenses exécutées	Unités Opérationnelles	Mises à Disposition	Dépenses exécutées
Service agricole provincial du Haut-Ogooué	350 000	-	Service agricole provincial de la Ngounié	275 000	-
Secteur agricole de Léconi	150 000	-	Secteur agricole de Lébamba	175 000	-
Secteur agricole Moanda	100 000	-	Secteur agricole de Ndendé	175 000	-
Secteur agricole Bongoville	100 000	-	Secteur agricole Mimongo	150 000	-
Secteur agricole Okondja	100 000	-	Secteur agricole Mbigou	125 000	-
Secteur agricole Ngouoni	100 000	-	Secteur agricole Mandji	125 000	-
Secteur agricole Aboumi	100 000	-	Secteur agricole Fougamou	125 000	-
Secteur agricole Mounana	100 000	-	Secteur agricole Guiétsou	125 000	-
Secteur agricole d'Akiéni	100 000	-	Secteur agricole Malinga	125 000	-
Secteur agricole Bakoumba	100 000	-			
Secteur agricole Boumango	100 000	-			

BOP Agricole du Moyen-Ogooué : 600 000 FCFA			BOP Agricole de l'Ogooué-Maritime : 600 000 FCFA		
Unités Opérationnelles	Mises à Disposition	Dépenses exécutées	Unités Opérationnelles	Mises à Disposition	Dépenses exécutées
Service agricole provincial du Moyen-Ogooué	250 000	-	Service agricole provincial de l'Ogooué-Maritime	250 000	-
Secteur agricole Ndjolé	175 000	-	Secteur agricole Gamba	175 000	-
Secteur agricole Lambaréné	175 000	-	Secteur agricole Omboué	175 000	-

BOP Agricole de l'Ogooué-Ivindo : 1 360 000 FCFA			BOP Agricole de l'Ogooué-Lolo : 1 200 000 FCFA		
Unités Opérationnelles	Mises à Disposition	Dépenses exécutées	Unités Opérationnelles	Mises à Disposition	Dépenses exécutées
Service agricole provincial de l'Ogooué-Ivindo	500 000	-	Service agricole provincial de l'Ogooué-Lolo	500 000	-
Secteur agricole d'Ovan	325 000	-	Secteur agricole Lastourville	300 000	-
Secteur agricole de Mékambo	325 000	-	Secteur agricole Pana	200 000	-
Secteur agricole de Boué	210 000	-	Secteur agricole Iboundji	200 000	-

BOP Agricole de la Nyanga : 1 000 000 FCFA		
Unités Opérationnelles	Mises à Disposition	Dépenses exécutées
Service agricole provincial de la Nyanga	250 000	-
Secteur agricole Ndindi	125 000	-
Secteur agricole Moabi	187 500	-
Secteur agricole Mayumba	125 000	-
Secteur agricole Mabanda	187 500	-
Secteur agricole Moulengui-Binza	125 000	-

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.164.1 : Caractérisation et sécurisation de zones agricoles	151 077 608	151 077 608	-	-	151 077 608	151 077 608
Subvention de fonction de l'opérateur IGAD	151 077 608	151 077 608	-	-	151 077 608	151 077 608
3.164.3 : Production et protection des végétaux	76 751 491	76 751 491	23 923 600	23 923 600	52 827 891	52 827 891
Cotisation internationale FAO	18 606 075	18 606 075	-	-	18 606 075	18 606 075
Subvention Bureau Sous-Régional FAO	28 145 416	28 145 416	23 923 600	23 923 600	4 221 816	4 221 816
Cotisation internationale CARBAP	30 000 000	30 000 000	-	-	30 000 000	30 000 000
3.164.4 : Transformation et commercialisation des produits agricoles	206 166 312	206 166 312	118 740 753	118 740 753	87 425 559	87 425 559
Fonds Spécial Régional de Développement Agricole (FSRDA)	111 546 000	111 546 000	38 313 488	38 313 488	73 232 512	73 232 512
Arriérés salaires Opérateur ACCOPA	37 564 367	37 564 367	31 929 712	31 929 712	5 634 655	5 634 655
Arriérés salaires Opérateur ONALA	57 055 945	57 055 945	48 497 553	48 497 553	8 558 392	8 558 392
3.164.5 : Sécurité Alimentaire	172 509 589	172 509 589	218 633 151	218 633 151	- 46 123 562	- 46 123 562
Subvention Opérateur AGASA	172 509 589	172 509 589	218 633 151	218 633 151	- 46 123 562	- 46 123 562
Total des crédits de titre 4	606 505 000	606 505 000	361 297 504	361 297 504	245 207 496	245 207 496

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques.

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

BOP A1 - Production agricole : Montant exécuté 142 664 353 FCFA.

ACTION N°3 : Production et protection des végétaux

UO. 3.164.A1.K1 – Production et protection des végétaux. Dépenses ordonnancées et payées.

- Paiement de la subvention au profit du Bureau Sous Régionale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) : **23 923 600 FCFA.**

ACTION N°4 : Transformation et commercialisation des produits agricoles

UO. 3.164.A1.K2 – Pédologie. Dépenses ordonnancées et payées.

- Prise en charge définitive des arriérés de salaires dus aux personnels des organismes supprimés par le Conseil des Ministres du 19 mai 2017 (ACCOPA, ONALA et ORIAM) : **118 740 753 FCFA.**

BOP B3 – Opérateur-AGASA

ACTION N°5 : Sécurité Alimentaire

Montant global inscrit dans la loi de finances rectificative 2020 : **172 509 589 FCFA.**

UO. 3.164.B3.K1 – Opérateur AGASA. Trois (3) mise à disposition d'un montant global de 218 633 151 FCFA.

Objet – Contributions au financement des emplois, au fonctionnement et aux investissements :

- Mise à disposition de la première tranche de crédits : **36 658 288 FCFA ;**
- Mise à disposition du reliquat de la subvention de l'État : **109 974 863 FCFA ;**
- Mise à disposition de subvention allouée à l'AGASA : **72 000 000 FCFA.**

TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
3.164.2 : Introduction, production, certification et diffusion des semences	703 797 607	703 797 607	855 696 426	855 696 426	- 151 898 819	- 151 898 819
Appui au Programme GRAINE (BAD) - Finex	561 197 607	561 197 607	713 096 426	713 096 426	-151 898 819	-151 898 819
Infrastructure FID - Lycée agricole de Lébamba	142 600 000	142 600 000	142 600 000	142 600 000	0	0
Total des crédits de titre 5	703 797 607	703 797 607	855 696 426 -	855 696 426 -	- 151 898 819	- 151 898 819

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques.

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

BOP A1 - Production agricole : Montant exécuté 855 696 426 FCFA.

ACTION N°2 : Introduction, production, certification et diffusion des semences

UO. 3.164.A1.K4 – Projet Programme GRAINE (BAD). Dépenses ordonnancées et payées.

Le montant total exécuté par l'unité opérationnelle s'élève à **713 096 426 FCFA** pour vingt-trois (23) dossiers de dépenses :

- *Projet programme GRAINE (BAD) : 232 431 436 FCFA ;*
- *Achat mobilier de bureau : 18 939 000 FCFA ;*
- *Achat équipements électriques : 19 850 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire sur la transformation numérique de l'agriculture : 19 850 000 FCFA ;*
- *Achat matériel agricole : 19 234 000 FCFA ;*
- *Achat matériel agricole : 19 750 000 FCFA ;*
- *Achat matériel agricole : 19 800 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire consommer local et l'avenir de l'alimentation au Gabon : 19 750 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire pour le coopérativisme, l'agriculture familiale et les politiques publiques : 19 450 000 FCFA ;*
- *SPG agriculture raisonnée, une nouvelle ère de production durable : 45 975 000 FCFA ;*
- *Achat matériel et équipements électriques : 19 790 000 FCFA ;*
- *Achat matériel agricole : 19 900 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire sur les rapports à la nature dans les systèmes de production agricole sources d'innovation : 19 700 000 FCFA ;*
- *SPG rôles de la formation professionnelle agricole pour répondre aux défis des différentes formes d'agricultures au Gabon : 43 950 000 FCFA ;*
- *Achat matériel agricole : 19 850 000 FCFA ;*
- *Achat semences : 18 800 940 FCFA ;*
- *SPG séminaire sur la politique agricole commune au Gabon : 18 650 000 FCFA ;*
- *Achat d'équipements administratifs : 19 850 000 FCFA ;*
- *Achat petit outillage agricole : 19 703 050 FCFA ;*
- *Achat matériel d'impression et de reprographie : 19 411 000 FCFA ;*
- *Achat équipements de climatisation : 18 762 000 FCFA ;*
- *Achat équipements administratifs : 19 800 000 FCFA ;*
- *Projet Programme GRAINE (BAD) : 19 900 000 FCFA.*

UO. 3.164.A1.K5 – Projet Infrastructure du Lycée agricole de Lébamba. Dépenses ordonnancées et payées.

Le montant total exécuté par l'unité opérationnelle s'élève à **142 600 000 FCFA** pour quatre (4) dossiers de dépenses :

- *Séminaire sur l'agroécologie : 29 100 000 FCFA ;*
- *Séminaire les infrastructures agroécologiques : 37 500 000 FCFA ;*
- *Séminaire sur la formation agricole et rural : 30 000 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire sur l'enseignement agricole et l'éducation rurale dans la stratégie du développement : 46 000 000 FCFA.*

BILAN DES CAP AVEC LES OPÉRATEURS

OPÉRATEUR : AGENCE GABONAISE DE SECURITE ALIMENTAIRE (AGASA)

Présentation de l'opérateur

L'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire a été créée le 18 février 2011 par décret n° 292/PR/MAEDR. Le décret n°0667/PR/MAEPDR du 10 juillet 2013 est venu modifier certaines dispositions du n° 0292/PR/MAERDR.

L'AGASA est un établissement public à caractère technique et scientifique, placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et du Développement Rural. C'est une personnalité morale jouissant de l'autonomie de gestion.

La mission principale de l'AGASA est de prévenir, évaluer et contrôler les risques sanitaires et nutritionnels présents dans les aliments destinés à la consommation humaine et animale depuis leur production jusqu'à leur distribution.

Travail avec l'opérateur

Le Contrat Annuel de Performance (CAP) 2020 a été élaboré entre l'État et l'opérateur.

Par conséquent, il n'y a pas eu de travail conjoint entre l'administration du Programme et les équipes de l'opérateur sur le suivi-évaluation au cours de l'exercice 2020.

Crédits consommés en 2020 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2020		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	172 509 589	218 633 151

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'État :

Trois (3) mises à disposition ont été effectuées :

- **36 658 288 FCFA** relatifs à la 1^{ère} tranche de crédits destinés aux autres services en autonomie de gestion ;
- **109 974 863 FCFA** correspondant au reliquat de la subvention de l'Etat au profit l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) ;
- **72 000 000 FCFA** pour la subvention allouée à l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA).

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène, de fabrication, de conservation et de commercialisation des denrées alimentaires auprès des acteurs de l'alimentation de rue

Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir la sécurité sanitaire, la qualité des aliments et protéger efficacement la santé des consommateurs

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Écart
Indicateur 1 : nombre d'acteurs recensés	-	3 000	3 612	+ 612
Indicateur 2 : nombre d'acteurs formés	-	2 500	1 888	- 612
Indicateur 3 : nombre d'acteurs suivis sur le plan sanitaire (contrôlés et inspectés)	-	2 000	590	- 1 410
Indicateur 4 : nombre d'acteurs agréés sur le plan sanitaire et assurer le contrôle continu de ces acteurs	-	-	-	-

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- **Indicateur 1** : le recours à plusieurs agents déployés sur le terrain a permis de procéder au recensement et à la sensibilisation des acteurs de l'alimentation de rue sur les bonnes pratiques d'hygiène ;
- **Indicateur 2** : l'état d'urgence et les mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie de la COVID-19, notamment le confinement, ont ralenti les activités ;
- **Indicateur 3** : l'état d'urgence et les mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie de la COVID-19, notamment le confinement, ont ralenti les activités ;

- **Indicateur 4** : aucun des acteurs recensés, formés ou suivis n'a été agréé. Le vide juridique ne permettait pas d'agréer les acteurs de ce secteur d'activité.

Objectif 2 : Délivrer 1 379 agréments sanitaires aux établissements du secteur alimentaire Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir l'innocuité et la salubrité des denrées alimentaires mis sur le marché national				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Écart
Indicateur : nombre d'établissements agréés	-	1 379	1 117	- 262

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- **Indicateur** : cette baisse de performance s'explique par la résistance dans certaines provinces des syndicats des opérateurs économiques sur l'agrèage des établissements, malgré les campagnes de sensibilisation.

Objectif 3 : Délivrer 9 806 certificats à l'importation Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir l'innocuité et la salubrité des denrées alimentaires mis sur le marché national				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Écart
Indicateur 1 : nombre de CSVI délivrés	-	7 082	8 067	+ 985
Indicateur 2 : nombre de CPI délivrés	-	2 724	4 343	+1 619

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Objectif largement atteint.

Objectif 4 : Augmenter l'efficacité des PIF et plus particulièrement de rendre opérationnel le quai d'Ebora Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir la sécurité sanitaire, la qualité des aliments et protéger efficacement la santé des consommateurs				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Écart
Indicateur : taux d'avancement des travaux de construction du quai	-	100%	90%	- 10%

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- **Indicateur** : 14 PIF stratégiques ont été couverts : l'Estuaire (7), le Haut-Ogooué (1), la Ngounié (1), le Woleu Ntem (3) et l'Ogooué-Maritime (2).

Objectif 5 : Obtenir la certification ISO 9001 Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir la sécurité sanitaire, la qualité des aliments et protéger efficacement la santé des consommateurs				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Écart
Indicateur : taux de mise en œuvre du système de management de la qualité	-	≥ 50%	30%	-20%

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- **Indicateur** : cette tendance est liée à un problème de disponibilité des formateurs de l'AGANOR et des membres du Comité de pilotage.

Objectif 6 : Inspecter 2000 établissements alimentaires (hors agrèage) Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir la sécurité sanitaire, la qualité des aliments et protéger efficacement la santé des consommateurs				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Écart
Indicateur : nombre d'établissements inspectés	901	2 000	3 848	+ 1 848

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Objectif largement atteint.

Objectif 7 : Renforcer la sécurité phytosanitaire dans la filière bois Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Assurer la police phytosanitaire				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Écart
Indicateur 1 : nombre d'entreprises inspectées et	13	150	125	- 25

géolocalisées				
Indicateur 2 : nombre de rapports publiés (reporting)	-	1	1	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- **Indicateur 1** : les mesures de lutte contre la pandémie de la COVID-19 ont limité les inspections. 19 entreprises sont en arrêt technique.
- **Indicateur 2** : le rapport annuel a été élaboré mais n'a pas fait l'objet de publication.

Objectif 8 : Mettre en place une base de données fiable				
Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Gérer les bases de données statistiques des importations et exportations des aliments, des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et du bois				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Écart
Indicateur : nombre de rubriques créées	9	7	7	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Indicateur : les 7 rubriques supplémentaires ont été créées.

Objectif 9 : Améliorer le suivi-évaluation des projets par la production de rapports d'activités trimestriels				
Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Produire les rapports périodiques sur le suivi et évaluation des projets				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Écart
Indicateur : nombre de rapports trimestriels d'activités élaborés	-	4	4	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Indicateur : objectif stratégique atteint. Les rapports de performance ont été rédigés et transmis au Ministère.

Objectif 10 : Recenser et sensibiliser les maraichers, pépiniéristes et horticulteurs dans les communes de Ntoun, Owendo, Akanda et Libreville				
Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir l'innocuité et la salubrité des denrées alimentaires mis sur le marché national				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Écart
Indicateur 1 : nombre de maraichers, pépiniéristes, horticulteurs recensés	-	400	400	0
Indicateur 2 : nombre de maraichers, pépiniéristes, horticulteurs suivis	-	400	32	- 368
Indicateur 3 : nombre de maraichers, pépiniéristes, horticulteurs agréés	-	100	0	- 100

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- **Indicateur 1** : les acteurs ont été recensés
- **Indicateur 2** : quelques acteurs ont été formés sur l'importance des Bonnes Pratiques Agricoles et sur l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires.
- **Indicateur 3** : les formations ont été suspendues car, le Ministre de l'Agriculture a souhaité qu'elles soient qualifiantes et donc organisées par l'IGAD. Malheureusement, l'IGAD a dû arrêter temporairement ses activités à cause des mesures de lutte contre la Covid-19 prises par l'État.

Objectif 11 : Mettre en place d'un plan de surveillance des produits alimentaires importés				
Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir la sécurité sanitaire, la qualité des aliments et protéger efficacement la santé des consommateurs				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Écart
Indicateur 1 : nombre d'analyses réalisées	-	1	0	- 1
Indicateur 2 : nombre de publications de bulletins d'analyses	-	1	0	- 1

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- **Indicateur 1** : le projet a été suspendu suite aux restrictions des vols dues à la pandémie de Covid-19 et à l'interdiction de transporter des échantillons d'aliments pour des analyses en laboratoire.
- **Indicateur 2** : il n'y a pas eu de publication vu qu'aucune analyse n'a été faite.

Objectif 12 : Agréer 800 établissements du secteur pêche				
Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir l'innocuité et la salubrité des denrées alimentaires mis sur le marché national				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Écart
Indicateur : nombre d'établissements agréés	-	800	959	+ 159

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Objectif largement atteint.

Objectif 13 : Mettre en place une procédure de traçabilité des produits de la pêche débarqués				
Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir l'innocuité et la salubrité des denrées alimentaires mis sur le marché national				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Écart
Indicateur : nombre de débarquements autorisés en une année	-	7 750	9 172	+ 1 422

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Objectif largement atteint.

Présentation de l'opérateur

L'IGAD est une association à but non lucratif de droit gabonais créée en juin 1992 à l'initiative de l'État Gabonais et de Total Gabon pour promouvoir le développement d'une agriculture familiale, entrepreneuriale et protectrice de l'environnement dans les zones péri-urbaine et rurale.

Missions de service public

L'association travaille dans un esprit de service en collaboration avec les partenaires publics et privés du développement, dans le respect du droit et de l'action du Gouvernement de l'État.

Missions de développement

L'objectif de l'association est d'assurer à partir des centres d'appui :

- La recherche d'accompagnement ;
- La modélisation des systèmes agraires ;
- La formation des futurs exploitants et la communication ;
- L'assistance technique incluant la recherche de financements ;
- La fourniture d'intrants ;
- La création d'activités para-agricoles ;
- L'appui au développement de la pêche artisanale.

Objectif global

Valoriser la recherche et favoriser le développement des techniques d'exploitations agricoles au Gabon.

Objectifs spécifiques

- Développer une agriculture basée sur l'exploitation familiale ;
- Procéder à un développement rural péri-urbain ;
- Développer une agriculture intensive à partir de la reconstitution des sols et leur fertilisation ;
- Mettre en œuvre des systèmes de production performants et rentables, intégrant, dans la mesure du possible, une première transformation.

Le principal projet mis en œuvre par l'IGAD est le PRODIAG.

Travail avec l'opérateur

Aucun Contrat Annuel de Performance (CAP) formalisé entre l'Etat et l'opérateur, ce qui justifie l'absence d'une évaluation des objectifs stratégiques au cours de l'exercice budgétaire 2020.

Crédits consommés en 2020 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2020		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	151 077 608	0

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'État :

PROGRAMME ÉLEVAGE

BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme Élevage est un pan de la mission ministérielle Agriculture, Élevage et Pêche du ministère de la Pêche, de l'Agriculture, de l'élevage, de la Pêche et de l'Alimentation. Il renferme les activités liées à la production, à la santé, à l'alimentation animale ainsi qu'aux produits d'origine animale. Au plan opérationnel, il est assuré par quatre directions centrales et cinq services déconcentrés.

PÉRIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Élevage est en articulation avec les programmes Développement rural, Pilotage et Soutien relevant de la même mission ministérielle ci-dessus présentée. Des opérateurs y contribuent également : l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) et l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD).

PRÉSENTATION DES ACTIONS

Le programme élevage renferme quatre actions : productions animales, production et diffusion des semences animales, transformation, commercialisation et contrôle qualité des produits d'élevage, lutte contre les maladies animales.

ACTION N° 1 : Productions animales

L'action Production Animale vise la multiplication des viandes bovines, poulet de chair, poules pondeuses pour la production des œufs, ovins, caprins, porcs. Cette action s'intéresse à la production des dérivés tels que le lait, le fromage, le saucisson. Elle est menée par la Direction de la Production Animale et les directions provinciales.

ACTION N° 2 : Production et diffusion des semences animales

Cette action vise la mise à la disposition des éleveurs, des reproducteurs animaux tels les femelles ou mâles des animaux. Elle est assurée par la Direction de la Production animales et les services départementaux.

ACTION N° 3 : Transformation, commercialisation et contrôle qualité des produits d'élevage

Ici, l'accent est mis sur les aspects post production, c'est-à-dire la transformation, la commercialisation et la collecte. Cette action est assurée par la Direction des industries animales.

ACTION N° 4 : Lutte contre les maladies animales

L'action lutte contre les maladies animales s'intéresse aux aspects de lutte contre les maladies animales depuis les frontières territoriales par des campagnes de vaccination. Elle est assurée par la Direction des services vétérinaires.

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments majeurs qui ressortent de l'état des lieux et de l'analyse stratégique sont les suivants :

Points forts :

- Un potentiel important (1 200 000 hectares) de pâturages de savane herbeuse avec une pluviométrie suffisante mais un potentiel non exploité ;
- Une assistance conseil d'organismes experts internationaux (FAO, AIEA, OIE) ancienne ;
- Des structures de formation (l'ENDR, l'INSAB de l'USTM) qui existent et pourraient former davantage de professionnels de l'élevage.

Points faibles :

- Un cheptel pas recensé et très approximativement évalué ;
- Une faible production de viande bovine, ovine et avicole, et de ce fait une forte importation de produits carnés et dérivés (161 MFCFA déjà en 2015), même si toutefois la production d'œufs est proche de l'autosuffisance ;
- Un élevage villageois, artisanal, peu organisé et des éleveurs manquant de formation ;
- Très peu de coopératives (quelques-unes pour la production porcine et avicole pondeuse) ;
- Une industrie agro-alimentaire embryonnaire pour les produits carnés et laitiers ;
- L'inexistence d'une filière laitière et une filière viande faiblement organisée ;
- L'insuffisance d'un cadre réglementaire adapté au domaine de l'élevage et de la santé animale ;

- Un accès difficile au foncier pour les (jeunes) éleveurs ;
- Un manque de mécanismes de financement des projets des éleveurs ;
- Une présence très faible des professionnels de la santé animale sur le terrain auprès des éleveurs ;
- Des faibles dotations budgétaires pour le secteur de l'élevage ;
- Une insuffisance de personnels techniques au niveau des provinces et des départements ;
- Une DGE et des Services provinciaux et départementaux très peu présents sur le terrain auprès des professionnels ;
- L'IGAD plus actif dans les autres domaines que l'élevage pour la vulgarisation des techniques de production ;
- L'absence d'un centre d'amélioration génétique, de production des reproducteurs et d'un laboratoire vétérinaire fonctionnel.

ENJEUX

- Arriver à l'autosuffisance en produits animaux et d'origine animale ;
- Faire de l'élevage une activité génératrice d'emplois et de revenus ;
- Améliorer la contribution de l'élevage dans le PIB.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : Promouvoir l'emploi des gabonais dans le secteur de l'élevage

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : Intensifier les élevages à cycle court

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : Structurer d'ici 2021, les élevages ruraux

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : Promouvoir l'emploi des gabonais dans le secteur de l'élevage

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 100 gabonais formés
- Résultat annuel N°2 : 30% des gabonais insérés dans les métiers d'élevage

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucun jeune formé
Résultat annuel N°2 : 0% des jeunes insérés dans les métiers d'élevage

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de gabonais formés	Nombre	NA	10	100	0	- 100	200	200
Taux d'insertion des gabonais dans les métiers d'élevage	%	NA	3%	30	0	- 30	70	100

Source des données : Direction Générale de l'Élevage

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel 1 : Sur 100 jeunes prévus être formés en 2020, aucun jeune n'a été formé. Le contexte sanitaire de la Pandémie de la covid-19, qui a apparu en mars 2020 au Gabon, a freiné les projets planifiés en 2019, ou des formations étaient prévus ; l'impact fut considérable sur le plan économique et financier. Toutes les priorités ont été orientées vers la crise sanitaire.
- Résultat annuel 2 : En 2020, il était prévu d'atteindre 30% des jeunes à insérer dans les métiers d'élevage, 0% inséré, étant donné qu'aucune formation n'a pu se tenir dans les différents projets et programme en lien avec l'élevage, dues à la covid-19.

L'objectif a été reconduit en 2019, 2020 et 2021, car la formation et l'insertion des jeunes dans les emplois porteurs de croissance est au cœur des priorités gouvernementales.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : Intensifier les élevages à cycle court

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 20% d'augmentation de la production en poulet de chair
- Résultat annuel N°2 : 20% d'augmentation de la production porcine

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 0% de collecte de production des produits de poulets de chair
- Résultat annuel N°2 : 0% de collecte de production des produits de porc

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Volume de production en poulet de chair	Tonnes	NA	NA	4 800	0	- 4 800	5 760	6 912
Volume de production porcine	Tonnes	NA	NA	3 600	0	- 3 600	4 500	5 400

Source des données : Direction Générale de l'Élevage

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultats annuels 1 et 2 : 20% d'augmentation de la production des produits carnés (poulet de chair et porc) étaient censé être évaluées en 2020, l'évaluation n'a pas été fait, faute de moyens opérationnels pour collecter les données de production sur le terrain. Aussi, l'objectif a été reconduit pour 2021 et 2022, les données doivent être collectées de façon permanente, l'opération du recensement agricole en cours va nous permettre d'avoir cette évaluation.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : Structurer d'ici 2021, les élevages ruraux

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel : 50 élevages structurés

Résultat annuel atteint

- Résultat annuel : aucun élevage rural structuré

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'élevages structurés	Nombre	NA	0	50	0	- 50	100	100

Source des données : Direction Générale de l'Élevage

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

- Résultat annuel : Sur 50 élevages prévus être structurés en 2020, aucun élevage rural n'a effectivement été structuré, la pandémie ayant freiné la mobilisation des ressources, la mobilité des équipes du projet n'a pas pu se faire suite aux nombreuses restrictions à l'intérieur du pays, ainsi que les circuits d'approvisionnements des instants d'élevage ont été fortement perturbés ; le projet PDAR 2, n'étant pas mis en œuvre, de même que le démarrage du TCP AVICULTURE FAMILIALE, n'a été lancé qu'en mars 2021, les actions de préparation ont été effectués, au niveau du budget national, aucun moyen financier

L'objectif a été reconduit en 2021 et 2022, date de démarrage effectif du PDAR 2 et du TCP.

PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé de l'action et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c) – (d)
3.171.1 : Productions animales	141 584 281	3 502 500	138 081 781	141 584 281	3 502 500	138 081 781
2 : dépenses de personnel	119 084 281	1 902 500	117 181 781	119 084 281	1 902 500	117 181 781
3 : dépenses de biens et services	22 500 000	1 600 000	20 900 000	22 500 000	1 600 000	20 900 000
3.171.2 : Production et diffusion des semences animales	49 939 119	16 274 850	33 664 269	49 939 119	16 274 850	33 664 269
2 : dépenses de personnel	19 578 119	1 818 000	17 760 119	19 578 119	1 818 000	17 760 119
3 : dépenses de biens et services	15 000 000	1 400 000	13 600 000	15 000 000	1 400 000	13 600 000
4 : dépenses de transfert	15 361 000	13 056 850	2 304 150	15 361 000	13 056 850	2 304 150
3.171 : Élevage	191 523 400	19 777 350	171 746 050	191 523 400	19 777 350	171 746 050
Titre 2. Dépenses de personnel	138 662 400	3 720 500	134 941 900	138 662 400	3 720 500	134 941 900
Titre 3. Dépenses de biens et services	37 500 000	3 000 000	34 500 000	37 500 000	3 000 000	34 500 000
Titre 4. Dépenses de transfert	15 361 000	13 056 850	2 304 150	15 361 000	13 056 850	2 304 150

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **191 523 400 FCFA** en LFR 2020, un montant total estimé à **19 777 350 FCFA** a été exécuté avec un écart global de **171 746 050 FCFA**. Ainsi, le taux d'exécution du programme se situe à 10,33% :

- Titre 2. Dépenses de personnel : 138 662 400 FCFA inscrits en LFR 2020, 3 720 500 FCFA ont été exécutés, soit un taux évalué à 2,68% avec un écart de 134 941 900 FCA. Cette masse salariale concerne exclusivement la rémunération de la main d'œuvre non permanente dont le détail n'est pas retracé par le programme.
- Titre 3. Dépenses de biens et services : 37 500 000 FCFA inscrits en LFR 2020, 3 000 000 FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 8%. L'écart constaté ici de 34 500 000 FCFA représente le montant de la réserve obligatoire chiffré à 7 500 000 FCFA et celui des dossiers de dépenses non exécutés.
- Titre 4. Dépenses de transfert : 15 361 000 FCFA inscrits en LFR 2020, un montant de 13 056 850 FCFA a été exécuté pour le paiement de la cotisation statutaire du Gabon au profit de l'OIE, soit un taux d'exécution de 85%

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Pas de mouvements de crédits entre actions et titres au sein du programme.

Virements

Aucun virement de crédits effectué au cours l'exercice budgétaire 2020.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	3.171 : Élevage	Titre 2	+ 2 237 881	+ 2 237 881
Total des Transferts			+ 2 237 881	+ 2 237 881
dont Titre 2			+ 2 237 881	+ 2 237 881
dont Titre 3			-	-
dont Titre 4			-	-

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Explication des impacts de chaque transfert :

Titre 2 : Dépenses de personnel.

- Transfert de crédits d'un montant global de 2 237 881 FCFA du programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles vers le programme Élevage.

Annulations

Aucune annulation de crédits pour l'année 2020.

Reports

Aucun report de crédits pour l'année 2020.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie A	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie B	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie C	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	-	-	-	-	-	-	-
Main d'œuvre non permanente	-	-	-	-	-	-	-
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	-	-	-	-	-	-	-

Explication des évolutions :

Tableau d'effectifs non renseigné.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Opérateur : Pas d'opérateur rattaché au programme.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	138 662 400	138 662 400	3 720 500	3 720 500	134 941 900	134 941 900
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	138 662 400	138 662 400	3 720 500	3 720 500	134 941 900	134 941 900

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Ces crédits consommés retracent essentiellement les dépenses de la main d'œuvre non permanente des services centraux et déconcentrés.

TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.171.1: Productions animales	22 500 000	22 500 000	1 600 000	1 600 000	20 900 000	20 900 000
Activités	14 500 000	14 500 000	-	-	14 500 000	14 500 000
Animation et pilotage des services déconcentrés	8 000 000	8 000 000	1 600 000	1 600 000	6 400 000	6 400 000
3.171.2 : Production et diffusion des semences animales	15 000 000	15 000 000	1 400 000	1 400 000	13 600 000	13 600 000
Activités	10 000 000	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000
Animation et pilotage des services déconcentrés	5 000 000	5 000 000	1 400 000	1 400 000	3 600 000	3 600 000
Total des crédits de titre 3	37 500 000	37 500 000	3 000 000	3 000 000	34 500 000	34 500 000

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

BOP A1 - Vie animale et produits d'Élevage : Montant exécuté **0 FCFA**.

BOP A2 - Encadrement des élevages : Montant global mis à disposition **3 000 000 FCFA** pour la réalisation de l'activité permanente animation et pilotage des services déconcentrés.

ACTION N°1 & 2 :

Unités Opérationnelles	Mises à Disposition	Dépenses exécutées
3.171.A2.K2 : Centre d'Appui Technique en Élevage de BIKELE	600 000	-
3.171.A2.K3 : Centre d'Appui Technique en Élevage de FRANCEVILLE	900 000	-
3.171.A2.K4 : Centre d'Appui Technique en Élevage de NDEDE	900 000	-
3.171.A2.K5 : Centre d'Appui Technique en Élevage de TCHIBANGA	600 000	-

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.171.1 - Productions animales	0	0	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0	0	0
3.171.2 - Production et diffusion des semences animales	15 361 000	15 361 000	13 056 850	13 056 850	2 304 150	2 304 150
Transfert : Cotisation Internationale OIE	15 361 000	15 361 000	13 056 850	13 056 850	2 304 150	2 304 150
Total des crédits de titre 4	15 361 000	15 361 000	13 056 850	13 056 850	2 304 150	2 304 150

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

BOP A1 - Vie animale et produits d'Élevage : Montant exécuté 13 056 850 FCFA.

ACTION N°2 : Production et diffusion des semences animales

UO.3.171.A1.K1 - Production et santé animale. Dépenses ordonnancées et réglées.

- *Décision au titre de la cotisation internationale allouée au profit de l'Office International des Epizootie (OIE).*

TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Programme Élevage n'a pas bénéficié d'un budget d'investissement en 2020.

PROGRAMME PÊCHE ET AQUACULTURE

BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme Pêche et Aquaculture est un pan de la Mission Interministérielle Agriculture, Élevage, Pêche du ministère de la Pêche et de l'Élevage. Il a pour finalité de préparer, proposer et appliquer les mesures relatives à l'aménagement des ressources halieutiques, le développement et la promotion du secteur halieutique, la surveillance et la réglementation en matière des pêches.

Le programme pêche et aquaculture est structuré en départements techniques centraux et déconcentrés. Il est dirigé par le Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture, Responsable du Programme.

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le Programme ne couvre pas la production, l'importation et la commercialisation des produits d'élevage autres que les ressources halieutiques. Il ne régle pas les prix (activité qui est dévolu à la DGCC).

Le programme doit se mettre en cohérence avec le Conseil National de la Mer. Il doit aussi développer des conventions de travail en collaboration avec les autres administrations :

- Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) ;
- Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ;
- Gendarmerie Nationale (Brigade Nautique) ;
- Marine Nationale ;
- et autres secteurs.

PRÉSENTATION DES ACTIONS

Le programme est concerné par les actions suivantes :

ACTION N° 1 : Pêche industrielle

Cette action recouvre :

- L'élaboration et l'exécution des politiques sectorielles en matière d'exploitation des ressources halieutiques ;
- La planification et le suivi des activités de la pêche industrielle ;
- La gestion et l'exploitation des ressources halieutiques marines ;
- L'instruction des demandes de licences de pêche industrielle ;
- La promotion des nouvelles activités de pêche industrielle ainsi que de techniques de pêche sélectives ;
- La collecte des informations sur les activités de la pêche industrielle ;
- L'élaboration du fichier des navires et des entreprises de pêche industrielle.

ACTION N° 2 : Pêche artisanale

Cette action recouvre :

- L'élaboration et l'exécution des politiques sectorielles en matière des pêches artisanales (maritime et continentale) ;
- La collecte des données de captures dans les pêcheries artisanales ;
- L'instruction des demandes d'autorisations de pêche artisanale ;
- Le recensement des pêcheurs artisanaux, des embarcations et engins de pêche ;
- Le suivi des centres d'appui mis en place pour le développement de la pêche artisanale ;
- La vulgarisation des nouvelles technologies en pêche artisanale, l'assistance des pêcheurs sur l'utilisation des engins de pêche sélectifs ;
- L'encadrement des pêcheurs sportifs ;
- La tenue d'un catalogue sur les différents types d'engins et embarcations de pêche.

ACTION N° 3 : Aquaculture

Cette action concerne :

- L'élaboration et l'exécution des politiques sectorielles en matière aquacole ;
- La préparation et l'application des mesures relatives à l'aménagement, la gestion, la protection et le développement des ressources halieutiques aquacoles ;
- La recherche et l'expérimentation des moyens et méthodes de perfectionnement aquacole en vue d'augmenter les stocks exploitables dans les plans d'eaux ;
- L'assistance technique et les conseils aux promoteurs ;
- L'instruction des demandes d'autorisation d'exploitation aquacole.

ACTION N° 4 : Évaluation et aménagement de la ressource

Cette action concerne :

- L'évaluation, l'amélioration, le développement des stocks et la conservation des écosystèmes maritimes ;
- La coordination de la recherche et de l'évaluation des ressources halieutiques ;
- Le déroulement des campagnes d'évaluation des stocks et l'analyse des résultats ;
- L'exécution des mesures d'aménagement, de régulation et d'accès aux ressources et aux écosystèmes aquatiques ;
- L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries.

ACTION N° 5 : Transformation, commercialisation et contrôle qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture

Cette action recouvre :

- Les établissements de manipulation des produits halieutiques ;
- L'établissement des normes, des méthodes d'analyse, du plan d'échantillonnage, des modalités de contrôle de la qualité et de la salubrité des produits halieutiques ;
- L'inspection sanitaire des produits, des moyens de production, de manipulation, de transformation, de transport et de commercialisation des produits halieutiques ;
- L'établissement de la liste des additifs alimentaires autorisés ;
- Le contrôle à l'import / export des produits halieutiques ;
- La promotion des industries de transformation des produits de la pêche ;
- L'approvisionnement régulier du marché local et des industries de transformation ;
- La tenue d'un fichier de toutes les industries et établissements locaux.

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

De l'état des lieux et du diagnostic initial ressortent les éléments clés suivants :

- Le Gabon bénéficie d'une situation géographique avantageuse avec 800 kilomètres de façade maritime, 210.000 km² de zone économique exclusive et un plateau continental de 40.600 km² mais aussi un vaste ensemble d'estuaires, de lagunes côtières et de mangroves. La superficie totale des pêcheries continentales est estimée à environ 10.700 km² ; la pêche continentale est réservée exclusivement aux gabonais ;
- Le potentiel halieutique est estimé à 225.000 tonnes, mais les ressources sont très peu connues et pas bien maîtrisées ; ce qui donne lieu à une exploitation anarchique et illégale par certains navires étrangers ;
- La production annuelle en 2019 est de 18 000 tonnes. Cette production qui est en baisse depuis 2011 (36 582,90 tonnes), se répartie entre la pêche artisanale maritime (50%), la pêche industrielle (23%), la pêche continentale (26,7%) et l'aquaculture (0,3%) ;
- Le Gabon est aujourd'hui à la fois importateur de poissons et exportateur ; ce sont les exportations de crustacés qui représentent l'essentiel de la valeur à l'exportation ; les importations ont progressé régulièrement tandis que les exportations, à l'inverse, ont chuté ; les gabonais sont des gros consommateurs de poisson : 37kg/habitant/an et reste donc une composante essentielle de leur alimentation ;
- La pêche occupe 21.700 personnes dont seulement 20% de gabonais. Les gabonais demeurent majoritaires en pêche continentale tandis que la pêche artisanale maritime reste dominée par les communautés étrangères ;
- La flotte industrielle gabonaise est en déclin ; la flotte nationale de pêche est passée de 111 unités à 24 entre 1995 et 2015 (source DPI) aujourd'hui elle est de 22 pour la pêche industrielle côtière et 20 navires pour la flotte thonière.
- La DGPA est représentée sur l'ensemble du territoire national avec 9 Directions provinciales, 6 Brigades de pêche, 11 Stations piscicoles et 5 Centres d'appui à la pêche (source DGPA) ;

- La DGPA travaille avec de très nombreux partenaires : l'IRAF (recherche et formations), le LREH (analyse physico chimique des produits de pêche), LCQ (analyse micro biologique et physico chimique des produits de pêche) au Gabon ; l'UE (coopération, accord pêche), la COMHAFAT (coopération, formation et recherche), la FAO (formations et projets), JICA (formations, construction des centres de pêche et programme des jeunes volontaires) et des ONG comme WWF, WCS et Initiative Darwin.

Parmi les actions majeures en cours, on note :

- Le système VMS est déployé depuis 2009 sur tous les bateaux de pêche industrielle ainsi que le système TED pour les crevettiers ;
- Des parcs marins ont été érigés pour la protection des grands mammifères marins et autres animaux aquatiques ;
- L'État a décrété depuis 2002, un repos biologique dans les pêcheries crevettières et pour l'Ethmalose ;
- Un nouvel arrêté fixant les nouvelles dates de repos biologique pour l'Ethmalose a été pris en 2018 ;
- Un ensemble de textes d'application du code de la pêche et de l'aquaculture ont été élaborés et validés, d'autres sont en cours d'élaboration et/ou signatures.

ENJEUX

- Réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur en matière de produits halieutiques, développer et diversifier les exportations ;
- Parvenir à satisfaire la demande locale en produits frais en toute sécurité alimentaire ;
- Développer l'activité de pêche et d'aquaculture par les gabonais.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : Augmenter d'ici à 2021, le volume des débarquements de produits halieutiques de la ZEE gabonaise

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : Optimiser d'ici à 2021, le fonctionnement du CAPAL

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : Développer, d'ici à 2021, une aquaculture de production pour le marché gabonais.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : Augmenter d'ici à 2021, le volume des débarquements de produits halieutiques de la ZEE gabonaise (ADP).

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 10 000 tonnes des captures de la pêche thonière débarquées.
- Résultat annuel N°2 : 11 000 tonnes des captures de la pêche industrielle débarquées.
- Résultat annuel N°3 : 25 000 tonnes des captures de la pêche artisanale maritime débarquées.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 0 tonne de capture de la pêche thonière débarquée.
- Résultat annuel N°2 : 5 000 tonnes des captures de la pêche industrielle débarquées.
- Résultat annuel N°3 : 15 000 tonnes des captures de la pêche artisanale maritime débarquées.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Écart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Volume des captures de la pêche thonière débarqué	Tonnes	NA	5 000	10 000	0	- 10 000	30 000	30 000 (cumulé)
Volume des captures de la pêche industrielle débarqué	Tonnes	NA	10 000	11 000	5 000	- 6 000	33 000	33 000 (cumulé)
Volume des captures de la pêche artisanale maritime débarqué	Tonnes	NA	20 000	25 000	15 000	- 10 000	75 000	75 000 (cumulé)

Source des données : Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : Il n'y a eu aucun débarquement de thon cette année. La principale raison évoquée est la prise des mesures barrières pour lutter contre la propagation de la Covid-19.
- **Résultat annuel 2** : Avec les mesures de lutte contre la Covid-19 plusieurs navires de pêche ont réduit leur effort de pêche
- **Résultat annuel 3** : Baise également de capture due aux arrêts répétés de la pêche

Il serait difficile d'atteindre les résultats pluriannuels que nous nous sommes fixés. D'autant plus que la Covid-19 est toujours d'actualité, mais également parce que les infrastructures qui concourent à l'industrialisation du secteur tardent à prendre corps.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : Optimiser d'ici à 2021, le fonctionnement du CAPAL (ADP).

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 15 étals occupés.
- Résultat annuel N°2 : 5 000 tonnes de débarquements capturés.

Résultats annuels atteints :

- Résultat annuel N°1 : 20 nouveaux étals occupés et opérationnels
- Résultat annuel N°2 : 880 tonnes de débarquements

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Écart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'étals occupés	Nombre	-	15	20	20	0	5	30
Volume des débarquements capturé	Nombre	-	5 000	5 000	880	- 4 220	7 500	7 500

Source des données : Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : Un nouveau bâtiment qui abrite les services des mareyeuses a été construit. Ce bâtiment compte 20 étals en plus des 40 existants. Tous les étals sont occupés et opérationnels.
- **Résultat annuel 2** : Résultat non atteint à cause des mesures de fermeture de lutte contre la Covid-19.

Toutefois l'atteinte des résultats pluriannuels ne semble pas être affectée pour les années à venir.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : Développer, d'ici à 2021, une aquaculture de production pour le marché gabonais (ADP).

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus :

- Résultat annuel N°1 : 3 sites propices aux activités aquacoles répertoriés.
- Résultat annuel N°2 : 2 unités de production d'alevins disponibles et opérationnels.
- Résultat annuel N°3 : 2 stations piscicoles étatiques mises en concession et fonctionnelles.
- Résultat annuel N°4 : 200 tonnes de production aquacole continentale et marine.

Résultats annuels atteints :

- Résultat annuel N°1 : 0 site propice aux activités aquacoles répertoriés
- Résultat annuel N°2 : 1 unité de production d'alevins disponible et fonctionnelle
- Résultat annuel N°3 : 0 station piscicole mise en concession
- Résultat annuel N°4 : 65 tonnes de production aquacole continentale et marine.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévission PAP	2020 Réalisé	Écart 2020 (Réalisé - Prévission)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de sites propices aux activités aquacoles répertoriés	Nombre	0	3	3	0	- 3	10	10 (cumulé)
Nombre d'unités de production d'alevins disponibles et opérationnelles	Nombre	NA	2	2	1	- 2	6	6 (cumulé)
Nombre de stations piscicoles étatiques mises en concession et fonctionnelles	Nombre	NA	2	3	0	- 3	9	9 (cumulé)
Volume de production aquacole continental et marine	Tonnes	40	200	300	65	- 235	1 000	1000 (cumulé)

Source des données : Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel 1 : Aucune mission n'a été diligentée pour identifier les sites propices aux activités aquacoles. Rapport de mission disponible. Les mesures de lutte contre la Covid-19 et le non décaissement des fonds alloués ont freiné la réalisation de cette activité.
- Résultat annuel 2 : Le renforcement des capacités de production de la station piscicole de Mbolet (Lambaréné) a été réalisé. La construction d'un ponton d'une capacité de production de 36 tonnes a été réalisée. La station a également été équipée d'une pirogue motorisée pour les besoins de service, d'une débroussailluse, en matériels d'élevage et bureautique.
- Résultat annuel 3 : Aucune station n'a été mise sous concession. Les travaux préliminaires d'état de lieux, d'études environnementales, sociales et économiques de chaque ferme n'ont pas été effectués.
- Résultat annuel 4 : La production nationale stagne depuis plus de 5 ans. Actuellement seules des petites unités de production produisent du poisson pour la commercialisation. La production moyenne par ferme est estimée 800 kg par ferme et par an. La plus grande production est faite par la SODEPAL, plus de 45 tonnes.

PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé de l'action et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
3.178.1 : Pêche industrielle	768 103 253	1 278 500	766 824 753	768 103 253	1 278 500	766 824 753
2 : dépenses de personnel	718 403 253	178 500	718 224 753	718 403 253	178 500	718 224 753
3 : dépenses de biens et services	6 000 000	1 100 000	4 900 000	6 000 000	1 100 000	4 900 000
4 : dépenses de transfert	43 700 000	-	43 700 000	43 700 000	-	43 700 000
3.178.2 : Pêche artisanale	1 713 005 585	754 422 500	958 583 085	1 713 005 585	754 422 500	958 583 085
2 : dépenses de personnel	888 308 817	28 300 500	860 008 317	888 308 817	28 300 500	860 008 317
3 : dépenses de biens et services	3 000 000	900 000	2 100 000	3 000 000	900 000	2 100 000
5 : dépenses d'investissement	821 696 768	725 222 000	96 474 768	821 696 768	725 222 000	96 474 768
3.178.3 : Aquaculture	12 536 499	42 600 000	- 30 063 502	12 536 499	42 600 000	- 30 063 502
3 : dépenses de biens et services	12 536 499	42 600 000	- 30 063 502	12 536 499	42 600 000	- 30 063 502
3.178.4 : Évaluation de la ressource	3 000 000	400 000	2 600 000	3 000 000	400 000	2 600 000
3 : dépenses de biens et services	3 000 000	400 000	2 600 000	3 000 000	400 000	2 600 000
3.178.5 : Transformation, commercialisation et contrôle qualité des produits de pêche	5 000 000	2 500 000	2 500 000	5 000 000	2 500 000	2 500 000
3 : dépenses de biens et services	5 000 000	2 500 000	2 500 000	5 000 000	2 500 000	2 500 000
3.178 : Pêche et aquaculture	2 501 645 336	801 201 000	1 700 444 336	2 501 645 336	801 201 000	1 700 444 336
Titre 2. Dépenses de personnel	1 606 712 070	28 479 000	1 578 233 070	1 606 712 070	28 479 000	1 578 233 070
Titre 3. Dépenses de biens et services	29 536 499	47 500 000	- 17 963 502	29 536 499	47 500 000	- 17 963 502
Titre 4. Dépenses de transfert	43 700 000	-	43 700 000	43 700 000	-	43 700 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	821 696 768	725 222 000	96 474 768	821 696 768	725 222 000	96 474 768

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Explication des principaux écarts :

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de 2 501 645 336 FCFA en LFR 2020, un montant total estimé à 801 201 000 FCFA a été exécuté avec un écart global de 1 578 233 070 FCFA. Ainsi, le taux d'exécution du programme se situe à 32,03% :

- Titre 2. Dépenses de personnel : 1 606 712 070 FCFA inscrits en LFR 2020, 28 479 000 FCFA ont été exécutés, soit un taux évalué à 1,77% avec un écart de 1 578 233 070 FCFA. Cette masse salariale concerne exclusivement la rémunération de la main d'œuvre non permanente dont le détail n'est pas retracé par le programme.

Titre 3. Dépenses de biens et services : sur un montant total de 29 536 499 FCFA inscrit en LFR 2020. Un montant de 47 500 000 FCFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de 160,82%. Ce fort d'exécution s'explique par une rallonge budgétaire de 17 000 000 que le programme a eu en sus.

- Titre 4. Dépenses de transfert : sur un montant total de 43 700 000 FCFA inscrit dans la LFR 2020, aucune exécution n'a été faite.

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Pas de mouvements de crédits entre actions et titres au sein du programme.

Virements

Aucun virement de crédits effectué au cours de l'exercice budgétaire 2020.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	3.178 : Pêche et aquaculture	Titre 2	+ 6 274 000	+ 6 274 000
Total des Transferts			+ 6 274 000	+ 6 274 000
dont Titre 2			+ 6 274 000	+ 6 274 000
dont Titre 3			-	-
dont Titre 4			-	-
dont Titre 5			-	-

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Explication des impacts de chaque transfert :

Titre 2 : Dépenses de personnel.

- Transfert de crédits d'un montant de 6 274 000 FCFA du programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles vers le programme Élevage.

Annulations

Aucune annulation de crédits pour l'année 2020.

Reports

Aucun report de crédits pour l'année 2020.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie A	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie B	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie C	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	-	-	-	-	-	-	-
Main d'œuvre non permanente	-	-	-	-	-	-	-
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	-	-	-	-	-	-	-

Source des données : Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA)

Explication des évolutions :

Effectifs non renseignés par le programme.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Opérateur : Pas d'opérateur rattaché au programme.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 606 712 070	1 606 712 070	28 479 000	28 479 000	1 578 233 070	1 578 233 070
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	1 606 712 070	1 606 712 070	28 479 000	28 479 000	1 578 233 070	1 578 233 070

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale mentionnée dans le tableau ci-dessus correspond à la mise à disposition des crédits destinés aux dépenses de personnels des services déconcentrés, exclusivement la MONP.

TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.178.1 - Pêche industrielle	6 000 000	6 000 000	1 100 000	1 100 000	4 900 000	4 900 000
Activités						
3.178.2 - Pêche artisanale	3 000 000	3 000 000	900 000	900 000	2 100 000	2 100 000
Activités						
3.178.3 – Aquaculture	12 536 499	12 536 499	42 600 000	42 600 000	- 30 063 502	- 30 063 502
Activités						
3.178.4 - Évaluation de la ressource	3 000 000	3 000 000	400 000	400 000	2 600 000	2 600 000
Activités						
3.178.5 - Transformation, commercialisation et contrôle qualité des produits de pêche	5 000 000	5 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Activités						
Total des crédits de titre 3	29 536 499	29 536 499	47 500 000	47 500 000	- 17 963 502	- 17 963 502

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

BOP A1 – Pêches : Montant exécuté 40 300 000 FCFA.

UO.3.178.A1.K1 - Gestion des pêches. Dépenses ordonnancées et réglées.

ACTION N°1 : Pêche industrielle

- Carburant véhicule divers pour un montant de 1 100 000 FCFA.

ACTION N°2 : Pêche artisanale

- Imprimés spéciaux d'une valeur de 900 000 FCFA.

ACTION N°3 : Aquaculture

- Fourniture de bureau : **400 000 FCFA** ;
- Services Professionnels Gabonais (SPG) sur l'atelier de formation sur les outils de la gestion des pêches d'un montant total de **35 000 000 FCFA**.

ACTION N°4 : Évaluation de la ressource

- Fournitures informatiques : **400 000 FCFA**.

ACTION N°5 : Transformation, commercialisation et contrôle qualité des produits de pêche

- Papeterie : **500 000 FCFA** ;
- Fournitures informatiques : **2 000 000 FCFA**.

BOP A2 – Pêches au niveau provincial : Mise à disposition de la 1^{ère} tranche des crédits de fonctionnement des services déconcentrés à l'intérieur du pays d'un montant global de **7 200 000 FCFA**.

ACTION N°3 : Aquaculture

Unités Opérationnelles	Mises à disposition	Dépenses exécutées
3.178.A2.K1 : Services provinciaux de l'ESTUAIRE	800 000	-
3.178.A2.K2 : Services provinciaux du HAUT-OGOOUÉ	540 000	-
3.178.A2.K3 : Services provinciaux du MOYEN-OGOOUÉ	900 000	-
3.178.A2.K4 : Services provinciaux de la NGOUNIÉ	1 000 000	-
3.178.A2.K5 : Services provinciaux de la NYANGA	960 000	-
3.178.A2.K6 : Services provinciaux de l'OGOOUÉ-LOLO	400 000	-
3.178.A2.K7 : Services provinciaux de l'OGOOUÉ-IVINDO	600 000	-
3.178.A2.K8 : Services provinciaux de l'OGOOUÉ-MARITIME	1 200 000	-
3.178.A2.K9 : Services provinciaux du WOLEU-NTEM	800 000	-

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.178.1 - Pêche Industrielle	43 700 000	43 700 000	0	0	43 700 000	43 700 000
Cotisation internationale ICCAT	8 750 000	8 750 000	0	0	8 750 000	8 750 000
Cotisation internationale COREP	18 700 000	18 700 000	0	0	18 700 000	18 700 000
Cotisation internationale Info Pêche	6 250 000	6 250 000	0	0	6 250 000	6 250 000
Cotisation internationale COMHAFAT	10 000 000	10 000 000	0	0	10 000 000	10 000 000
Total des crédits de titre 4	43 700 000	43 700 000	0	0	43 700 000	43 700 000

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Au titre de l'exercice budgétaire 2020, aucune exécution des cotisations internationales n'a été effectuée.

TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
3.178.2 - Pêche artisanale	821 696 768	821 696 768	725 222 000	725 222 000	96 474 768	96 474 768
Projet de développement ou d'équipement	-	-	-	-	-	-
Projet de développement ou d'équipement	-	-	-	-	-	-
Projet de développement ou d'équipement	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 5	821 696 768	821 696 768	725 222 000	725 222 000	96 474 768	96 474 768

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

BOP A1 – Pêches : Montant exécuté 725 222 000 FCFA.

ACTION N°2 : Pêche artisanale

UO.3.178.A1.K3 - Projet Soutien au secteur de la pêche fluviale (Lambaréné). Dépenses ordonnancées et réglées.

- *Trois dossiers (3) sur les équipements de balisage : 28 500 000 FCFA ;*
- *Mobiliers et ameublements de bureau : 14 000 0000 FCFA ;*
- *Vingt-et-un dossiers (21) sur les études d'impact environnemental : 368 552 000 FCFA ;*
- *Six dossiers sur le matériel informatique : 80 490 000 FCFA ;*
- *Quatre (4) dossiers sur le matériel de pêche : 43 000 000 FCFA ;*
- *Deux dossiers (2) d'équipements navigant de défense et de sécurité : 31 000 000 FCFA ;*
- *Trois (3) dossiers d'équipement administratif de communications : 44 750 000 FCFA ;*
- *Matériel d'impression et de reprographie : 10 000 000 FCFA ;*
- *Renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale : 19 900 000 FCFA ;*
- *Formation de formateurs et renforcement des capacités pour les opérations de pêche artisanale : 19 800 000 FCFA*
- *Renforcer la contribution de la pêche artisanale a la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence durables : 19 850 000 FCFA ;*
- *Matériel audiovisuel : 13 500 000 FCFA ;*
- *Renforcement de capacités des acteurs de la pêche artisanale : 19 880 000 FCFA ;*
- *Achat équipement de bureaux (climatisation) : 12 000 000 FCFA.*

PROGRAMME DÉVELOPPEMENT RURAL

BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme Développement Rural a pour champ de compétence les territoires ruraux du Gabon. À ce titre, il est chargé de la formulation et de la mise en œuvre des politiques publiques, des programmes, des projets de développement rural. Il a en outre pour mission d'élaborer les plans sur les aménagements fonciers et agraires, et les exploitations agricoles.

Le Programme comprend des services centraux et des services déconcentrés. Le Maître d'œuvre du Programme est la Direction Générale du Développement Rural dont les attributions sont définies par le décret n°0253/PR/MAEPSA du 28 avril 2015 portant réorganisation et attributions de la Direction Générale du Développement Rural. Le Responsable de ce programme (RPROG) est le Directeur Général du Développement Rural.

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le programme recouvre :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la stratégie nationale de développement rural ;
- la mise en cohérence des actions conduites par les différents acteurs impliqués, à un titre ou à un autre, dans le développement des territoires ruraux ;
- l'élaboration et le suivi-évaluation de la stratégie de vulgarisation et de conseil agricole et rural ;
- l'élaboration et le suivi-évaluation de la stratégie nationale de mécanisation agricole ;
- le développement des coopératives, des sociétés coopératives et de l'entrepreneuriat rural ;
- le développement des infrastructures hydro agricoles et rurales (pistes et terres agricoles, marchés, hydraulique agricole, Zones Agricoles à forte Productivité (ZAP), etc.) ;
- la gestion des plans parcellaires et de l'ensemble des infrastructures agricoles et rurales ;
- la conservation des ressources naturelles (gestion durable et responsable) ;
- le financement de l'investissement agricole et rural.

Le programme doit être mis en cohérence avec le programme Coordination des Politiques de Développement et appui à l'action locale (mission 4 : Aménagement du territoire et tourisme), avec le programme Amélioration du cadre de vie, Biodiversité et Changement climatiques (mission 9 : Économie forestière et protection de l'environnement) ainsi qu'avec l'ensemble des programmes intervenant en zone rurale (Agriculture, Élevage, Pêche, Entrepreneuriat-artisanat-économie sociale, Infrastructures, Eaux et Forêts, etc.). L'Agence de Développement Agricole (ADAG) est le principal opérateur de ce programme.

Le Programme Développement Rural se décline en deux actions majeures :

- l'organisation et l'encadrement du monde rural ;
- l'aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux.

Les opérateurs et partenaires du programme sont :

- l'ADAG (l'Agence de Développement Agricole du Gabon) ;
- l'IGAD (Institut Gabonais d'Appui au Développement) ;
- les organisations professionnelles agricoles ;
- la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) ;
- la BAD (Banque Africaine de Développement) ;
- la Banque Mondiale ;
- le FIDA (Fonds International du Développement Agricole) ;
- le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) ;
- la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale)

Le programme comprend deux actions que sont :

ACTION N° 1 : Organisation et encadrement du monde rural.

Parmi les activités :

- appui et accompagnement des populations rurales à travers l'information, la sensibilisation, la formation et l'organisation. ;
- développement des capacités organisationnelles et opérationnelles des populations pour une auto prise en charge ;
- développement des capacités entrepreneuriales des exploitants agricoles et sociétés coopératives ;
- conception et animation d'un dispositif de conseil agricole et rural ;
- tenue des registres nationaux relatifs à l'immatriculation des acteurs agricoles et ruraux ;
- soutien et accompagnement au développement d'initiatives économiques en zone rurale ;
- installation des jeunes ruraux et autres opérateurs économiques.

ACTION N° 2 : Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux.

Parmi les activités :

- aménagement et gestion des territoires agricoles ;
- aménagement des zones économiques agricoles ;
- développement des infrastructures socio-économiques de base agricoles ;
- aménagement des Zones Agricoles à forte Productivité (ZAP) ;
- aménagement des pistes, des terres agricoles et des autres infrastructures hydro agricoles et rurales ;
- développement de la mécanisation agricole ;
- veille de la réglementation du foncier agricole.

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

Le programme est encadré par un certain nombre de textes législatifs, règlementaires et de politiques :

- la loi n° 22/2008 du 10 décembre 2008 portant Code Agricole en République Gabonaise ;
- la loi n° 23/2008 du 10 décembre 2008 portant Politique de Développement Agricole Durable ;
- la loi n° 21/2005 du 10 janvier 2006 portant loi d'Orientation de la Stratégie du Développement Économique et Social en République gabonaise ;
- la loi n° 02/2013 du 06 février 2013 portant extension du régime fiscal et douanier incitatif en faveur des exploitants agricoles ;
- le décret n° 0253/PR/MAEPSA du 28 avril 2015 portant réorganisation et attributions de la Direction Générale du Développement Rural ;
- le code des investissements ;
- la loi n°15/1998 instituant la Charte des Investissements ;
- le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE) ;
- le schéma directeur de développement et d'aménagement du territoire ;
- le Plan de Relance de l'Économie (PRE) ;
- le décret 0574/PR/MAEACMOPG du 23 novembre 2015 portant création et organisation de l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) ;
- Stratégie Nationale de Mécanisation Agricole du Gabon.

Les attentes des usagers sont :

- la disponibilité, la proximité et l'accessibilité de l'administration ;
- la promotion des activités génératrices de revenus ;
- la capacité à traduire en réponse concrète les diverses préoccupations des populations rurales ;
- la matérialisation du soutien de l'État pour accompagner le développement des initiatives individuelles et collectives ;
- l'amélioration des infrastructures socio-économiques et la facilité d'accès aux facteurs de production (foncier, financier, aides diverses, etc.) ;
- le développement des efforts de rationalisation, d'écoute, de planification, de participation des populations, de coordination dans la mise en place des projets ;
- la mise en musique des actions harmonisées, visant l'amélioration du cadre de vie des populations rurales.

Les principaux éléments de contexte et les faits marquants récents :

- les plans opérationnels agriculture/élevage et pêche du PSGE ;
- l'existence du Schéma Directeur de Développement et d'Aménagement du Territoire ;
- l'existence des rapports du cabinet McKinsey sur la pauvreté au Gabon et du Cabinet Valyans sur l'opérationnalisation des plans Agriculture/Élevage et Pêche ;
- lancement du PDAR2 en aout 2020 ;
- création et opérationnalisation des Zones Agricoles à forte Productivité (ZAP).

Les points forts et points faibles de l'action de l'administration d'État dans le champ du programme

Points forts :

- existence des services pour relayer l'action de l'administration ;
- existence de textes législatifs et réglementaires ;
- existence des plans opérationnels (plan Gabon vert) ;

Points faibles :

- Postes vacants ;
- moyens logistique et matériel insuffisants ;
- planification et suivi-évaluation insuffisants des activités ;
- absence d'un canevas harmonisé pour la collecte, le traitement, la capitalisation des informations et la diffusion des rapports ;
- faiblesse de la formation continue ;
- faiblesse des statistiques et informations actualisées ;
- exode rural massif ;
- faiblesse des infrastructures socio-économiques de base ;
- difficulté d'accès aux terres ;
- enclavement des zones de production et des territoires ruraux ;
- faible attractivité des zones rurales :
- absence d'une stratégie nationale de développement rural (SNDR) ;
- absence d'un programme national d'infrastructures rurales ;
- absence d'une stratégie de vulgarisation et de conseil ;
- faiblesse dans la mise en œuvre des textes d'application ;
- absence de coordination des différents intervenants en zone rurale ;
- manque de fonds de garantie agricole ;
- absence d'un dispositif de financement des initiatives locales en matière agricole et rural.

ENJEUX

- Enjeu 1 : mettre en synergie l'action de tous les départements concernés par le développement agricole ;
- Enjeu 2 : faire des territoires ruraux des espaces de création d'activités économiques variées, d'emplois et de revenu pour les populations locales ;
- Enjeu 3 : réduire l'exode rural.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : Aménager, d'ici à la fin 2021, 100 000 hectares de terres agricoles ;

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : Mettre en place neuf (9) centres d'affaires et vingt et un (21) centres de groupage dans les bassins de production

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : Créer et valoriser, d'ici à la fin 2022, les trois (3) zones favorables à la culture du riz (Idemba, Akok, Nyali et Ndendé)

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4 : Renforcer, d'ici à la fin 2021, 100 coopératives dans l'approche filière

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : Aménager d'ici à la fin 2021, 100 000 hectares de terres agricoles.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel : 70 000 hectares sont aménagés.

Résultat annuel atteint

- Résultat annuel : 0 hectare de terre agricole aménagée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'hectares de terres agricoles aménagés	Hectares	NA	0	70 000	0	- 70 000	100 000	100 000

Source des données : Direction Générale du Développement Rural

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

- **Résultat annuel :** L'objectif n'a pu être atteint à cause du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19. Les différents textes qui régissent le fonctionnement des ZAP et les protocoles d'utilisation sont connus. Cet objectif stratégique a été reconduit dans le cadre de l'action n°1 du programme et mis en œuvre par l'opérateur ADAG.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : Mettre en place d'ici à la fin 2021, neuf (9) centres d'affaires et vingt et un (21) centres de groupage dans les bassins de production.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : trois (3) centres d'affaires mis en place.
- Résultat annuel N°2 : neuf (9) centres de groupage mis en place.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucun centre d'affaire mis en place.
- Résultat annuel N°2 : aucun centre de groupage mis en place.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de centres d'affaires mis en place	Nombre	NA	0	3	0	- 3	3	3
Nombre de centres de groupage mis en place	Nombre	NA	0	9	0	- 9	9	9

Source des données : Direction Générale du Développement Rural

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultats annuels 1 & 2 :** Les deux résultats de l'objectif stratégique dépendaient des activités du PDAR 2 dont le contexte sanitaire lié à la pandémie du Covid-19 a fortement impacté négativement la mise en œuvre. Par conséquent, l'objectif stratégique reste maintenu compte tenu de la mise en œuvre du PDAR 2 au cours de l'année 2022.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : Créer et valoriser, d'ici à la fin 2022, les trois (3) zones favorables à la culture du riz (Idemba, Akok, Nyali et Ndendé).

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : une (1) zone de culture du riz créée (Idemba) ;
- Résultat annuel N°2 : une (1) zone de culture du riz valorisée.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucune zone de culture du riz créée (Idemba) ;
- Résultat annuel N°2 : aucune zone de culture du riz valorisée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de zones de culture du riz créées	Nombre	NA	NA	1	0	- 1	2	3 (Cumulé)
Nombre de zones favorables à la culture du riz valorisées	Nombre	NA	0	2	0	- 2	3	3 (Cumulé)

Source des données : Direction Générale du Développement Rural

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultats annuels 1 & 2 : Les deux résultats n'ont pas pu être atteints à cause du contexte sanitaire lié à la pandémie du Covid-19. L'objectif stratégique a été réaménagé et se poursuit jusqu'en 2022.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4 : Renforcer, d'ici à la fin 2021, 100 coopératives dans l'approche filière

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel : 50 coopératives renforcées dans l'approche filière.

Résultat annuel atteint

- Résultat annuel : aucune coopérative renforcée dans l'approche filière.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de coopératives renforcées	Nombre	NA	20	50	0	- 50	100	100 (Cumulé)

Source des données : Direction Générale du Développement Rural

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel : Cet objectif n'a pu être atteint d'abord à cause du contexte sanitaire lié à la pandémie du Covid-19 ensuite du manque d'équipement pour le télétravail et enfin le retard dans l'affectation des ressources financières étant entendu que les bénéficiaires du renforcement sont tributaires du calendrier cultural. Cet objectif a été reconduit en 2021.

PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé de l'action et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
3.185.1: Organisation et Encadrement du monde rural	4 069 368 086	1 583 552 799	2 485 815 287	4 069 368 086	1 583 552 799	2 485 815 287
2 : dépenses de personnel	1 293 771 343	6 537 899	1 287 233 444	1 293 771 343	6 537 899	1 287 233 444
3 : dépenses de biens et services	12 500 000	116 800 000	- 104 300 000	12 500 000	116 800 000	- 104 300 000
4 : dépenses de transfert	126 430 076	55 555 000	70 875 076	126 430 076	55 555 000	70 875 076
5 : dépenses d'investissement	2 636 666 667	1 404 659 900	1 232 006 767	2 636 666 667	1 404 659 900	1 232 006 767
3.185.2 : Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux	137 571 345	79 000 000	58 571 345	137 571 345	79 000 000	58 571 345
2 : dépenses de personnel	41 321 345	-	41 321 345	41 321 345	-	41 321 345
3 : dépenses de biens et services	6 250 000	2 500 000	3 750 000	6 250 000	2 500 000	3 750 000
4 : dépenses de transfert	90 000 000	76 500 000	13 500 000	90 000 000	76 500 000	13 500 000
3.185 : Développement rural	4 206 939 431	1 662 552 799	2 544 386 632	4 206 939 431	1 662 552 799	2 544 386 632
Titre 2. Dépenses de personnel	1 335 092 688	6 537 899	1 328 554 789	1 335 092 688	6 537 899	1 328 554 789
Titre 3. Dépenses de biens et services	18 750 000	119 300 000	- 100 550 000	18 750 000	119 300 000	- 100 550 000
Titre 4. Dépenses de transfert	216 430 076	132 055 000	84 375 076	216 430 076	132 055 000	84 375 076
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 636 666 667	1 404 659 900	1 232 006 767	2 636 666 667	1 404 659 900	1 232 006 767

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **4 206 939 431 FCFA** en LFR 2020, un montant total estimé à **1 662 552 799 FCFA** a été exécuté avec un écart global de 1 232 006 767 FCFA. Ainsi, le taux d'exécution du programme se situe à 39,52% :

- Titre 2. Dépenses de personnel : 1 335 092 688 FCFA inscrit en LFR 2020, 6 537 899 FCFA ont été exécutés, soit un taux évalué à 0,49% avec un écart de 1 328 554 789 FCFA. Cette masse salariale concerne exclusivement les crédits de la main d'œuvre non permanente.
- Titre 3. Dépenses de biens et services : sur un montant total de 18 750 000 FCFA inscrit en LFR 2020. Un montant de 119 300 000 FCFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de 636,27%. Le fort taux d'exécution constate s'explique par la rallonge de crédits dont a bénéficié ledit programme.
- Titre 4. Dépenses de transfert : sur un montant total de 216 430 076 FCFA inscrit en LFR 2020, 132 055 000 FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 61,02%. L'écart constaté ici de 84 375 076 FCFA représente les montants de la réserve obligatoire et des cotisations internationales non exécutées.
- Titre 5. Dépenses d'investissement : sur un montant total de 2 636 666 667 FCFA inscrit en loi de finances rectificative 2020, 1 404 659 900 FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 53,27 %.

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Pas de mouvements de crédits entre actions et titres au sein du programme.

Virements

Aucun virement de crédits constaté pour l'exercice budgétaire 2020.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	3.185 : Développement rural	Titre 2	+ 2 213 860	+ 2 213 860
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	3.185 : Développement rural	Titre 4	+ 55 555 000	+ 55 555 000
Total des Transferts			+ 57 768 860	+ 57 768 860
dont Titre 2			+ 2 213 860	+ 2 213 860
dont Titre 4			+ 55 555 000	+ 55 555 000

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Explication des impacts de chaque transfert :

Titre 2 : Dépenses de personnel.

- Transfert de crédits d'un montant de 2 213 860 FCFA du programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles au profit du programme Développement rural :

Titre 4 : Dépenses de transfert.

- Transfert de crédits d'un montant de 55 555 000 FCFA du programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles au profit du programme Développement rural au titre de la contribution du Gabon envers le FIDA.

Annulations

Aucune annulation de crédits constatée pour l'exercice budgétaire 2020.

Reports

Aucun report de crédits constaté pour l'exercice budgétaire 2020.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Écart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	33	28	28	2	0	- 2	26
Permanents	33	28	28	2	0	- 2	26
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	35	23	23	0	0	0	0
Permanents	35	23	23	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	6	3	3	0	0	0	0
Permanents	6	3	3	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	74	54	54	2	0	- 2	52
Main d'œuvre non permanente	7	4	3	3	0	- 3	0
Total pour les emplois de l'administration au niveau du Programme	81	58	57	5	0	- 5	52

Explication des évolutions :

- Les mouvements d'entrées-sorties s'expliquent par les départs à la retraite et des affectations du personnel.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Opérateur : Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG)

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2018	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Ecart entre fin 2019 et fin 2020
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	-	9	7	+ 2
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	-	4	4	0
Total pour l'opérateur ADAG	-	13	11	+ 2
Total pour le programme	-	13	11	+ 2

Source des données : Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG)

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

- Deux (2) agents ont intégré la structure.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 335 092 688	1 335 092 688	6 537 899	6 537 899	1 328 554 789	1 328 554 789
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	1 335 092 688	1 335 092 688	6 537 899	6 537 899	1 328 554 789	1 328 554 789

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale mentionnée dans le tableau ci-dessus correspond exclusivement à la MONP.

TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.185.1 - Organisation et Encadrement du monde rural	12 500 000	12 500 000	116 800 000	116 800 000	- 104 300 000	- 104 300 000
Activités	6 500 000	6 500 000	114 300 000	114 300 000	-107 800 000	-107 800 000
Activité : Animation et pilotage des services déconcentrés	6 000 000	6 000 000	2 500 000	2 500 000	3 500 000	3 500 000
3.185.2 - Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux	6 250 000	6 250 000	2 500 000	2 500 000	3 750 000	3 750 000
Activités	-	-	-	-	-	-
Activité : Animation et pilotage des services déconcentrés	6 250 000	6 250 000	2 500 000	2 500 000	3 750 000	3 750 000
Total des crédits de titre 3	18 750 000	18 750 000	119 300 000	119 300 000	- 100 550 000	- 100 550 000

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

BOP A1 - Vie Rurale

ACTION N°1 : Organisation et Encadrement du monde rural

UO.3.185.A1.- Encadrement du monde rural. Dépenses ordonnancées et réglées.

Le montant total exécuté par l'UO s'élève à **114 300 000 FCFA** pour onze (11) dossiers de dépenses :

- SPG séminaire d'appui à la structuration des sociétés coopératives agricoles : **10 000 000 FCFA** ;
- SPG atelier de renforcement des capacités de coopératives agricoles : **9 500 000 FCFA** ;
- SPG atelier de renforcement des capacités de coopératives agricoles : **7 400 000 FCFA** ;
- SPG séminaire d'appui à la structuration des sociétés coopératives agricoles : **10 000 000 FCFA** ;
- SPG atelier de renforcement des capacités de coopératives agricoles : **8 900 000 FCFA** ;
- SPG atelier de renforcement des capacités de coopératives agricoles : **9 000 000 FCFA** ;
- SPG atelier de renforcement des capacités de coopératives agricoles : **10 000 000 FCFA** ;
- SPG atelier de renforcement des capacités des agents de la Direction générale du Développement Rural : **16 000 000 FCFA** ;
- SPG séminaire d'appui à la structuration des sociétés coopératives agricoles : **10 000 000 FCFA** ;

- SPG apport de la propriété rural a l'économie : **7 500 000 FCFA** ;
- SPG atelier de renforcement des capacités des agents de la Direction générale du Développement Rural : **16 000 000 FCFA**.

BOP A2 - Développement Rural au Niveau Provincial.

ACTION N°1 & 2 :

Montant global mis à disposition **5 000 000 FCFA** pour la réalisation de l'activité permanente animation et pilotage des services déconcentrés.

Unités Opérationnelles	Mises à Disposition	Dépenses exécutées
3.185.A2.K1 : Secteurs agricoles et centre d'appui technique du LITTORAL ESTUAIRE	584 000	-
3.185.A2.K2 : Secteur agricole et centre d'appui technique HAUT-OGOOUÉ	552 000	-
3.185.A2.K3 : Secteur agricole et centre d'appui technique MOYEN-OGOOUÉ	552 000	-
3.185.A2.K4 : Secteurs agricoles et centre d'appui technique NGOUNIÉ	552 000	-
3.185.A2.K5 : Secteurs agricoles et centre d'appui technique NYANGA	552 000	-
3.185.A2.K6 : Secteur agricole et centre d'appui technique OGOUÉ-IVINDO	552 000	-
3.185.A2.K7 : Secteur agricole et centre d'appui technique OGOUÉ-LOLO	552 000	-
3.185.A2.K8 : Secteur agricole et centre d'appui technique OGOUÉ-MARITIME	552 000	-
3.185.A2.K9 : Secteur agricole et centre d'appui technique WOLEU NTEM	552 000	-

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

TITRE 4 : DÉPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.185.1 - Organisation et Encadrement du monde rural	126 430 076	126 430 076	55 555 000	55 555 000	70 875 076	70 875 076
<i>Arriérés salaires Opérateur ORIAM</i>	41 495 000	41 495 000	-	-	41 495 000	41 495 000
<i>Cotisation internationale Africa Rice</i>	18 900 000	18 900 000	-	-	18 900 000	18 900 000
<i>Fonds International de Développement Agricole (FIDA)</i>	55 555 000	55 555 000	55 555 000	55 555 000	0	0
<i>Cotisation internationale à la Conférence Panafricaine des Coopératives (CPC)</i>	10 480 076	10 480 076	-	-	10 480 076	10 480 076
3.185.2 - Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux	90 000 000	90 000 000	76 500 000	76 500 000	13 500 000	13 500 000
Subvention opérateur ADAG.	90 000 000	90 000 000	76 500 000	76 500 000	13 500 000	13 500 000
Total des crédits de titre 4	216 430 076	216 430 076	132 055 000	132 055 000	84 375 076	84 375 076

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

BOP A1 - Vie Rurale

ACTION N°1 : Organisation et encadrement du monde rural.

UO.3.185.A1.- Encadrement du monde rural. Dépenses ordonnancées et réglées.

- Au titre de l'exercice budgétaire 2020, seuls 55 555 000 FCFA des cotisations internationales du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) ont été exécutés sur un montant total de 126 430 076 FCFA.

BOP A3 - Opérateur-ADAG

ACTION 2 : Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux.

Subvention de fonctionnement d'un montant global de **90 000 000 FCFA** inscrit dans la loi de finances rectificative 2020 pour l'opérateur ADAG.

Deux mises à disposition :

- Une mise à disposition de la première tranche de la subvention de fonctionnement d'un montant de **19 125 000 FCFA** ;
- Une mise à disposition de la deuxième tranche de la subvention de fonctionnement d'un montant de **57 375 000 FCFA**.

TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
3.185.1 - Organisation et Encadrement du monde rural	2 636 666 667	2 636 666 667	1 404 659 900	1 404 659 900	1 232 006 767	1 232 006 767
Projet : Programme de développement agricole rural (PDAR2) – RG	1 000 000 000	1 000 000 000	840 000 000	840 000 000	160 000 000	160 000 000
Projet : Programme de développement agricole et rural (FIDA) – Finex	1 636 666 667	1 636 666 667	564 659 900	564 659 900	1 072 006 767	1 072 006 767
3.185.2 - Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux	-	-	-	-	-	-
Projet de développement ou d'équipement	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 5	2 636 666 667	2 636 666 667	1 404 659 900	1 404 659 900	1 232 006 767	1 232 006 767

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

ACTION 1 : Organisation et encadrement du monde rural.

Projet de développement agricole et rural (PDAR2)

Objectif général du PDAR2 :

- Réduire la pauvreté en milieu rural par la diversification et l'augmentation des revenus des populations et l'amélioration de leurs conditions de vie, en facilitant l'accès des groupes cibles aux filières agricoles qui bénéficient de marchés porteurs dans la zone d'intervention.

Objectifs spécifiques du PDAR2 :

- Le développement de filières porteuses prioritaires au bénéfice des groupes cibles du projet ;
- Le renforcement des capacités des différents acteurs des filières prioritaires et de leurs organisations ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles en matière de service d'appui au monde rural.

Crédits ouverts en LFR 2020 : **2 636 666 667 FCFA** ;

Montant exécuté **1 404 659 900 FCFA** dont :

- Une mise à disposition des fonds de contrepartie d'un montant total de **840 000 000 FCFA**.
- Une exécution des crédits d'un montant total de **564 659 900 FCFA** pour vingt-huit (28) dossiers de dépenses :
 - ✓ Achat de matériel et équipements de climatisation : **19 850 000 FCFA** ;
 - ✓ Achat équipements informatiques : **19 950 000 FCFA** ;
 - ✓ Achat équipements de plomberie : **19 750 000 FCFA** ;
 - ✓ Achat de mobilier et ameublement de bureaux : **19 800 000 FCFA** ;
 - ✓ Achat mobilier et ameublement de bureaux : **19 700 000 FCFA** ;

- ✓ Achat équipements électriques : **19 850 000 FCFA** ;
- ✓ Achat mobilier de bureau : **19 800 000 FCFA** ;
- ✓ Achat matériel et équipements de climatisation : **18 470 000 FCFA** ;
- ✓ Travaux de menuiserie : **19 800 000 FCFA** ;
- ✓ Achat matériel et équipements de climatisation : **19 900 000 FCFA** ;
- ✓ Achat équipements de plomberie : **17 062 800 FCFA** ;
- ✓ SPG aménagement des sols pour une agriculture durable au Gabon : **19 000 000 FCFA** ;
- ✓ Achat équipements de climatisation : **16 265 000 FCFA** ;
- ✓ SPG les organisations paysannes et les politiques agricoles : **31 050 000 FCFA** ;
- ✓ Achat équipements de climatisation : **19 950 000 FCFA** ;
- ✓ Achat matériel et équipements électriques : **19 517 200 FCFA** ;
- ✓ SPG séminaire national sur l'intégration de la dimension genre dans le secteur agricole : **29 850 000 FCFA** ;
- ✓ Achat matériel informatique : **19 850 000 FCFA** ;
- ✓ Atelier de formation sur l'organe de contrôle des coopératives agricoles : **19 500 000 FCFA** ;
- ✓ Achat matériel et équipements de climatisation : **19 700 000 FCFA** ;
- ✓ Achat équipements de climatisation : **19 900 000 FCFA** ;
- ✓ Achat mobilier de bureau : **19 600 000 FCFA** ;
- ✓ SPG développement rural et agricole et dynamiques des rapports de genre : **18 800 000 FCFA** ;
- ✓ Achat matériel et équipements de climatisation : **18 944 900 FCFA** ;
- ✓ SPG agriculture de montagne et zone rurale : **19 450 000 FCFA** ;
- ✓ Achat équipements de climatisation : **19 700 000 FCFA** ;
- ✓ Achat matériel et équipements électriques : **19 900 000 FCFA** ;
- ✓ Travaux de menuiserie : **19 750 000 FCFA**.

BILAN DES CAP AVEC LES OPÉRATEURS

OPÉRATEUR : AGENCE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DU GABON (ADAG)

Présentation de l'opérateur

L'Agence de Développement Agricole du Gabon, en abrégé ADAG, est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie administrative et financière. Ses statuts sont fixés par le Décret n°000136/PR/MAEPG du 20 avril 2018.

L'ADAG est placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation et sous la tutelle financière du Ministère en charge du Budget.

Missions de service public :

- réaliser et suivre les programmes de développement agricole et rural sur toute l'étendue du territoire national ;
- assurer l'appui à la conception et à la réalisation de projets agricoles et de modèles d'exploitation innovants rentables et durables ;
- assurer la gestion administrative et financière des aides publiques orientées vers l'appui à la production.

Missions de développement :

- assurer la mobilisation, l'aménagement et la mise en valeur des terres agricoles et la conduite d'actions d'information et promotion de l'offre nationale en matière d'investissement agricole ;
- promouvoir une agriculture entrepreneuriale et durable ;
- procéder à la levée des fonds pour le développement des projets agricoles ;
- répondre à la demande locale et augmenter la disponibilité des semences.

Travail avec l'opérateur

Un Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été formalisé.

Crédits consommés en 2020 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2020		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	90 000 000	76 500 000

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'État :

L'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) a bénéficié de 2 mises à disposition :

- Une première tranche de crédits aux autres services en autonomie de gestion d'un montant de **19 125 000 FCFA** ;
- Une deuxième tranche de crédits de fonctionnement au profit de l'ADAG d'une valeur totale de **57 375 000 FCFA**.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Sécuriser les ZAP d'Adem, la Remboué nord et sud, Idemba, Franceville, Léconi, Bitam, Bifoun Abanga, Mboukou et Didjanou
Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Aménagement et mise en valeur des terres agricoles

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur : Nombre d'hectares sécurisés	NA	70 000	51 752	- 18 248

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Indicateur : 51 752 hectares ont été sécurisés avec titre foncier.

Objectif 2 : Réhabiliter, régulariser et sécuriser les sites du CIAM, de Kougouleu et d'Akok Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Aménagement et mise en valeur des terres agricoles				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de sites réhabilités	NA	1	0	- 1
Indicateur 2 : Nombres de sites régularisés	NA	1	0	- 1
Indicateur 3 : Nombre de sites sécurisés	NA	1	0	- 1

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Indicateurs 1, 2 et 3 : le processus de sécurisation a été amorcée par l'ouverture d'une procédure de déguerpissement des squatters. Il est à noter que l'insuffisance de crédits a stoppé la poursuite du processus.

Objectif 3 : Mettre en exploitation maraichère le site de Kougouleu Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Aménagement et mise en valeur des terres agricoles				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur : Nombre d'hectares exploités	NA	10	5	- 5

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- Indicateur : seuls 5 hectares exploités pour la mise en place d'un catalogue semencier pour le programme national de sélection et d'amélioration variétale et de production de semences de riz.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE AGRICOLE

BILAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme pilotage et soutien à la politique agricole du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation s'articule autour des activités qui relèvent du Secrétariat Général, de l'Inspection Générale des services et du Cabinet du Ministre.

Il a pour principales missions :

La définition des orientations stratégiques ;
La coordination technique de l'administration générale des services du Ministère.

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le programme pilotage et soutien comprend toutes les fonctions transversales qui viennent en appui des programmes de politiques publiques. Ces fonctions sont aujourd'hui portées par des Directions Centrales (Ressources Humaines, Affaires Financières, Affaires Juridiques, Études et Statistiques ; Communication, Systèmes d'Information, Documentation, Publication et Archives).

Le programme Pilotage et Soutien est piloté par le **Secrétaire Général** du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation.

PRÉSENTATION DES ACTIONS

Le programme comprend deux actions, à savoir :

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie Ministérielle

L'action "pilotage de la stratégie ministérielle" recouvre les activités du Ministre, de son cabinet et de l'Inspection Générale des Services. Elle consiste à :

- La conception de la stratégie ministérielle en matière de l'Agriculture, de l'Élevage et de la mise en œuvre du Programme Graine ;
- L'anticipation des évolutions en matière des politiques et des développements des coopératives ;
- L'application du contrôle de la performance du département.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

L'action "coordination administrative" est pilotée par le Secrétaire Général. Cette action consiste à :

- La coordination de la politique de gestion des ressources humaines, du patrimoine, des systèmes d'information et de la communication ;
- L'orientation, la supervision et la coordination de l'action des programmes du Ministère ;
- L'appui des programmes de politiques publiques à travers les fonctions soutien.

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

Le programme pilotage et soutien comprend l'ensemble de fonctions transversales parmi lesquelles :

- Gestion des Ressources Humaines (DCRH) ;
- Financières (DCAF) ;
- Juridiques (DCAJ) ;
- Études et Statistiques (DCES) ;
- Communication (DCCOM) ;
- Systèmes d'Information (DCSI) ;
- Documentation, Publication et Archives.

Sur l'ensemble de ces fonctions on note les points forts et les points faibles :

Les points forts

- L'organisation hebdomadaire des séances de travail avec les RPROG de programme de politiques publiques ;
- Le RPROG s'assure de la bonne gestion et du bon déroulement des actions des programmes ;

- La Direction Centrale des Systèmes d'Information tient à jour un fichier des besoins informatiques et bureautiques des entités du Ministère en relation avec l'ANINF ;
- Le RPROG favorise les échanges entre les différents responsables de programmes de la mission.

Les points faibles

- La Fonction Soutien n'est pas constituée dans les faits en conformité avec les textes organiques existants (le décret n°0294/PR/MAEPDR du 30 juin 2010 portant attributions et réorganisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et du Développement Rural). Plusieurs services « Soutien » ne sont pas opérationnels bien qu'existant dans l'organigramme ;
- Les fonctions soutien (DCAF, DCSI, DCCOM, DCAJ, DCES, DCDPA) sont peu fournies en ressources humaines, (postes vacants) et en équipement ;
- Les opérateurs économiques du secteur ne bénéficient toujours pas de la loi n°022/2008 du 10 décembre 2008 portant Code Agricole en République Gabonaise et de la loi n°002/2013 du 06 février 2013 portant extension du régime fiscal et douanier incitatif en faveur des exploitants agricoles.

ENJEUX

- Rendre opérationnelles et performantes les différentes fonctions supports ;
- Faire des fonctions supports des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du Ministère ;
- Développer la coordination des activités de l'ensemble des programmes et l'articulation entre l'administration et le niveau politique.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : Optimiser le fonctionnement des fonctions supports

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : Parvenir à optimiser l'offre de formation Agricole

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : Optimiser le fonctionnement des fonctions supports.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : trois (3) outils GRH mis en place au sein du ministère (les fiches de poste, les référentiels de métiers du secteur et les plans de formation) ;
- Résultat annuel N°2 : vingt (20) d'agents/managers fermés à la BOP.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : -
- Résultat annuel N°2 : -

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
<i>Pourcentage d'agents du programme soutien dotés d'une fiche de poste renseignée et validée</i>	%	NA	NA	35%	-	-	70%	100%
<i>Taux d'avancement dans l'élaboration des référentiels de métiers du secteur</i>	%	NA	NA	25%	-	-	75%	100%
<i>Taux d'avancement dans l'élaboration du plan de formation pluriannuel du Ministère</i>		NA	NA	75%	-	-	100%	NA
<i>Nombre d'agents/managers fermés à la BOP</i>	Nombre	NA	20	25	-	-	30	30
<i>Taux de mise en œuvre du SI du ministère</i>	%	NA	NA	-	-	-	-	-

Source des données : Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Objectif non renseigné.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : quatre (4) revues des objectifs organisés au sein du ministère ;
- Résultat annuel N°2 : quatre (4) dialogues de gestion organisés ;
- Résultat annuel N°3 : le taux moyen d'exécution budgétaire est supérieur ou égal à 70% ;
- Résultat annuel N°4 : le taux moyen de rejet des dossiers de dépenses est inférieur ou égal à 10%

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : -
- Résultat annuel N°2 : -
- Résultat annuel N°3 : -
- Résultat annuel N°4 : -

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
<i>Nombre de manuels de procédures formalisés et partagés</i>	<i>Nombre</i>	<i>NA</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Nombre de revues des objectifs organisés au sein du ministère</i>	<i>Nombre</i>	<i>NA</i>	<i>NA</i>	<i>4</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>4</i>	<i>4</i>
<i>Nombre de dialogues de gestion organisés</i>	<i>Nombre</i>	<i>NA</i>	<i>NA</i>	<i>4</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>4</i>	<i>4</i>
<i>Taux moyen d'exécution budgétaire</i>	<i>%</i>	<i>NA</i>	<i>NA</i>	<i>≥ 70%</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>≥ 80%</i>	<i>≥ 90%</i>
<i>Le taux moyen de rejet des dossiers des dépenses du Ministère</i>	<i>%</i>	<i>NA</i>	<i>NA</i>	<i>≤ 10%</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>≤ 05%</i>	<i>≤ 05%</i>

Source des données : Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Objectif non renseigné.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : Parvenir à optimiser l'offre de formation Agricole.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel : vingt-cinq (25) structures aménagées et équipées.

Résultat annuel atteint

- Résultat annuel : -

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
<i>Taux d'avancement dans la l'optimisation de l'offre de formation Agricole</i>	<i>%</i>	<i>NA</i>	<i>0</i>	<i>25</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>50</i>	<i>100 (cumulé)</i>

Source des données : Secrétariat Général (SG)

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

- Objectif non renseigné.

PRÉSENTATION DES MOYENS CONSOMMÉS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS CONSOMMÉS PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé de l'action et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c) – (d)
3.192.1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	79 853 438	222 311 203	- 142 457 765	79 853 438	222 311 203	- 142 457 765
2 : dépenses de personnel	32 790 938	1 362 500	31 428 438	32 790 938	1 362 500	31 428 438
3 : dépenses de biens et services	47 062 500	220 948 703	- 173 886 203	47 062 500	220 948 703	- 173 886 203
3.192.2 : Coordination administrative	2 356 822 014	66 827 225	2 289 994 789	2 356 822 014	66 827 225	2 289 994 789
2 : dépenses de personnel	2 281 034 514	13 377 227	2 267 657 287	2 281 034 514	13 377 227	2 267 657 287
3 : dépenses de biens et services	75 787 500	53 449 998	22 337 502	75 787 500	53 449 998	22 337 502
5 : dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
3.192 : Pilotage et soutien à la politique agricole	2 436 675 452	289 138 428	2 147 537 024	2 436 675 452	289 138 428	2 147 537 024
Titre 2. Dépenses de personnel	2 313 825 452	14 739 727	2 299 085 725	2 313 825 452	14 739 727	2 299 085 725
Titre 3. Dépenses de biens et services	122 850 000	274 398 701	- 151 548 701	122 850 000	274 398 701	- 151 548 701
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **2 436 675 452 FCFA** en LFR 2020, un montant total estimé à **289 138 428 FCFA** a été exécuté avec un écart global de **2 147 537 024 FCFA**. Ainsi, le taux d'exécution du programme se situe à 11,87%.

- Titre 2. Dépenses de personnel : pour un montant total de 2 313 825 452 FCFA inscrit en loi de finances rectificative 2020, seul 14 739 727 FCFA ont été exécutés pour un taux de 0,64% avec un écart estimé à 2 299 085 725 FCFA. L'écart constaté ici s'explique par le mandatement de la solde permanente qui n'est pas retracée dans le Programme.
- Titre 3. Dépenses de biens et services : pour un montant total de 122 850 000 FCFA inscrit en loi de finances rectificative 2020, 274 398 701 FCFA ont été exécuté, soit un taux d'exécution de 223,36%. Ce fort taux d'exécution s'explique par la rallonge de crédits dont le programme a bénéficié.

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Pas de mouvements de crédits entre actions et titres au sein du programme.

Virements

Aucun virement de crédits effectué courant l'exercice budgétaire 2020.

Transferts

Aucun transfert de crédits pour l'année 2020.

Annulations

Aucune annulation de crédits pour l'année 2020.

Reports

Aucun report de crédits pour l'année 2020.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉTAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie A	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie B	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie C	-	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-	-
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	-	-	-	-	-	-	-
Main d'œuvre non permanente	-	-	-	-	-	-	-
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	-	-	-	-	-	-	-

Explication des évolutions :

Tableau des effectifs non renseigné.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Opérateur : Pas d'opérateur rattaché au programme.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	2 313 825 452	2 313 825 452	14 739 727	14 739 727	2 299 085 725	2 299 085 725
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	2 313 825 452	2 313 825 452	14 739 727	14 739 727	2 299 085 725	2 299 085 725

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale mentionnée dans le tableau ci-dessus correspond exclusivement à la MONP.

TITRE 3 : DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
3.192.1 - Pilotage de la stratégie ministérielle	47 062 500	47 062 500	220 948 703	220 948 703	- 173 886 203	- 173 886 203
Activités : gestion du patrimoine mobilier, immobilier et communication externe	47 062 500	47 062 500	220 948 703	220 948 703	- 173 886 203	- 173 886 203
3.192.2 - Coordination Administrative	75 787 500	75 787 500	53 449 998	53 449 998	22 337 502	22 337 502
Activités : Coordination de l'action de l'administration	75 787 500	75 787 500	53 449 998	53 449 998	22 337 502	22 337 502
Total des crédits de titre 3	122 850 000	122 850 000	274 398 701	274 398 701	- 151 548 701	- 151 548 701

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

BOP A1 - Pilotage

ACTION 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

UO. 3.192.A1.K1 - Cabinet. Dépenses ordonnancées et réglées.

Un montant global de **220 948 703 FCFA** a été exécuté par l'UO pour quinze (15) dossiers de dépenses correspondants à :

- Fournitures d'entretien-bâtiment & équipements divers : **20 000 000 FCFA** ;
- SPG, conduite et pilotage des politiques de l'agriculture : **18 000 000 FCFA** ;
- Fournitures de bureau diverses : **5 000 000 FCFA** ;
- Assises de la redynamisation de l'agriculture du 28 juin au 1er juillet : **10 000 000 FCFA** ;
- Fournitures d'entretien-bâtiments et équipements divers : **8 300 000 FCFA** ;
- Carburant-véhicules divers : **5 000 000 FCFA** ;
- Achat pièces détachées : **4 998 703 FCFA** ;
- Formation des formateurs sur les techniques agropastorales phase 2 : **25 000 000 FCFA** ;
- Fournitures informatiques : **10 000 000 FCFA** ;
- Fournitures de bureaux divers : **20 000 000 FCFA** ;
- SPG contrôle et suivi des politiques agricoles : **19 650 000 FCFA** ;

- *Formation des formateurs en techniques agricoles : 20 000 000 FCFA ;*
- *Formation des formateurs sur les techniques agropastorales phase 2 : 25 000 000 FCFA ;*
- *Formation des formateurs en techniques agricoles : 20 000 000 FCFA ;*
- *Carburant véhicules divers : 10 000 000 FCFA.*

BOP A2 - Coordination Administrative : Montant global exécuté 53 449 998 FCFA

ACTION 2 : Coordination Administrative

UO. 3.192.A2.K1 - Administration Générale. Dépenses ordonnancées et réglées.

Le montant exécuté dans l'UO s'élève à **11 699 998 FCFA** relatif à trois (3) dossiers de dépenses et se décline ainsi qu'il suit :

- *Achat de carburant : 5 000 000 FCFA ;*
- *Achat carburant : 1 700 000 FCFA ;*
- *Fournitures de bureaux diverses : 4 999 998 FCFA.*

UO. 3.192.A2.K2 - Fonctions Supports. Dépenses ordonnancées et réglées.

Le montant exécuté dans l'UO s'élève à **39 350 000 FCFA** relatif à quatre (4) dossiers de dépenses se décline ainsi qu'il suit :

- *Sensibilisation des responsables programmes responsables bop responsable unités opérationnelles sur les risques budgétaires : 10 500 000 FCFA ;*
- *Séminaire d'orientation : 4 000 000 FCFA ;*
- *SPG séminaire sur les outils de prise de décisions pour gestionnaires financiers : 19 850 000 FCFA ;*
- *Fournitures informatiques : 5 000 000 FCFA.*

UO. 3.192.A2.K3 - École Nationale du Développement Rural.

Le montant mis à disposition pour l'UO s'élève à **2 400 000 FCFA** :

